

FICHER CONTRATS DE MARIAGES

(Extraits du minutier coté : 3E7634 aux AD 11)

Vous trouverez ci-dessous la suite de fiches résumant l'essentiel du contenu de contrats de mariages enregistrés par les notaires ayant exercé à Arques au XVIIIe siècle.

A suivre...

Ref :	Date : 12/5/1768	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Bouni Pierre	Fourtou (la moulaine)	Antoine +	Chaluleau Jeanne Anne	
EPOUSE	Planel Marie	Alet	Jean +	Abeilla Marie	Dominique son frère et son oncle Dominique Abeilla et Cuxac Antoine autre oncle

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Se constitue ses biens évalués à cent livres, somme que lui a aussitôt compté son frère. La future renonce à toute prétention sur les biens de ses parents. Son oncle Antoine Cuxac d'Alet lui fait donation de cent livres payables sur deux ans soit cinquante livres dans un an et le solde un an plus tard	4 linseuls (de 3 livres) une coite et coussin fort usés (de valeur 15 livres) l'oncle les remettra avant le mariage	Quatre setiers blé que le dit Cuxac promet donner à la prochaine fête de St Michel de valeur dix livres
Le futur fera reconnaissance à réception sur tous ses biens pour répéter avec augment le cas échéant. Convenu que au moyen de la susdite constitution le futur sera tenu de fournir robes bagues et bijoux qui resteront acquis à la future		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
A dit ses biens être de la valeur de deux cents cinquante livres.	28 livres

Divers	
---------------	--

signatures	
marques	

Ref :	Date : 2/10/1768	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Boutet Jean Baptiste	Arques	Bernard	Mauri Françoise	Jean son frère et Jean Boutet oncle
EPOUSE	Bourrel Jeanne (absente)	Taurize	Pierre	Bourrianes Jeanne	

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Son père lui constitue soixante et quinze livres qui est le legs qu'il lui fit au CM de Martial Bourrel avec Elisabeth Merle (Traversat Lagrasse le 30/1/1758) mais il l'augmente de dix livres et ajoute quinze livres du chef de la mère ce qui fait cent livres en tout payables en trois versements sur 3 ans (dont le premier sera le 08/09/1769)	Père promet de remettre avant le mariage : deux linseuls toile de maison de 2 cannes et demi chacun Une couverture de laine de valeur dix livres	

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Son père lui fait donation de soixante livres (54 de son chef 6 de sa mère) payables sur six ans dont le premier sera le 24 décembre prochain et le futur n'aura plus rien à prétendre sur ses biens.	

Divers	
---------------	--

signatures	Jean Boutet
marques	

Ref :	Date : 18/12/1768	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Peyrard Jean (maréchal)	Arques	Pascal	Canaby Marie	
EPOUSE	Fages Marie	Arques	Paul	Raynaud Elisabeth	Fages Pierre son oncle

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Son père lui constitue quarante cinq livres de son chef sa mère soixante et quinze soit cent vingt en tout. Quarante cinq livres seront payées avant le mariage pour servir aux nipes. Le solde par moitié sur deux ans dont le premier dans un an à compter du jour de l'acte		
Le futur fera reconnaissance à réception sur la quatrième partie des biens donnés pour répéter avec augment le cas échéant.		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Son père lui donne le quart de ses biens étant convenu qu'ils vivront en commun à même pot et feu travailleront au profit de la maison. Si séparation ne pourra exiger que la quatrième partie des biens et non de ceux que son dit père pourrait acquérir après la séparation, de valeur les dits biens de cent livres.	

Divers	
---------------	--

signatures	Peyrard Pascal
marques	

Ref :	Date : 26/12/1768	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Piquemoles Pascal	Bains de Rennes	Jean	Rességuié Anne	
EPOUSE	Raynaud Marguerite vve Rousset Pierre	Terroles	Grégoire		

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Promet 60 livres à son beau père et lui donne un acompte de 30 livres		
Le beau père reconnaîtra l'apport du futur sur ses biens ou sur ceux donnés à la future épouse dans son contrat avec le feu Rousset		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Le futur s'oblige remettre à son beau-père soixante livres en acompte de laquelle il a remis trente livres et le solde promet le payer de jour en jour	

Divers	Acte apparemment incomplet
---------------	----------------------------

signatures	
marques	

Ref :	Date : 28/12/1768	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Peyrard Pascal	Arques	Bernard +	Saunière Marie	Barrière François beau frère
EPOUSE	Barthes Marianne	Arques	Antoine (faisant pour la fille)	Monge Jeanne Marie +	Guilhem François , Boutet Gabriel ses beau fils

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Son père lui donne deux cent dix livres payables en trois fois à compter du premier novembre prochain. Guilhem son beau frère sera tenu de lui payer quatre vingt dix livres sur 3 ans dont le premier échera le 1/11 prochain		
Sera tenu le futur époux de placer la constitution sur un fonds convenable Convenu que robes bagues et bijoux resteront acquis à la future		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
A déclaré le futur époux n'avoir nul bien	

Divers	
---------------	--

signatures	Barthes, Guilhem
marques	

Ref :	Date : 4/1/1769	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Delfour Jean Jacques	Missègre	Pierre		Cros Pascal son beau- frère, Raynaud Jacques son oncle de Missègre
EPOUSE	Cros Marie	Arques	Jean Pierre +	Carla Rose	Ses frères Jean

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Sa mère lui constitue la somme de deux cents livres tant de son chef que de celui de son défunt mari. Son frère lui constitue vingt livres. soixante livres ont été payées lors de la passation de l'acte, soixante livres seront payées le premier août prochain et les cent livres restant sur deux paiements de 50 livres à la fête des saints des années 1770 et 1771.		
Le futur fera reconnaissance à réception sur tous ses biens pour répéter avec augment le cas échéant.		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Aucune indication	

Divers	
---------------	--

signatures	Delfour Jean Jacques
marques	

Ref :	Date : 4/1/1769	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Sauvère François (brassier)	Fourtou (mouline)	Alexis	Azais Jeanne Marie	François Sauvère oncle
EPOUSE	Gailhard Anne (absente)	Arques	Pierre	Vidal Philippe	

DOT FAITE A LA FUTURE

Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Son père lui donne quinze livres sa mère soixante livres. Quinze livres d'acompte ont été payées le reste sur deux ans dont le premier versement le premier novembre.	Son père lui promet deux linseuls de toile de maison et une paillasse de toile de trois cannes	
Le futur fera reconnaissance à réception sur tous ses biens pour répéter avec augment le cas échéant		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Son père lui donne tous ses biens à condition de vivre « à même pot et feu » si séparation le futur ne pourra jouir que du quart des biens donnés et il devra participer pour vingt cinq livres à la dot de sa sœur qui est à marier et son oncle lui cède ses biens mais il devra « garder, nourrir et entretenir son troupeau de 25 brtebis ou moutons qu'il recevra, mais dont le produit laine et agneaux appartiendra à l'oncle ». L'ensemble des biens sont d'une valeur de 300 livres	

Divers	
---------------	--

signatures	Sauvère père et fils
marques	

Ref :	Date : 5/1/1769	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Fraiche Pierre	Arques	Andrieu	Arié Guilhaumette	Arié Pierre, Barbaza Jean (héritière) ses oncles et Antoine Gaida beau-frère
EPOUSE	Belot Marianne (absente)	Fourtou	Jean	Gau Marie	

DOT FAITE A LA FUTURE

Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Son père lui constitue deux cents livres dont cent livres ont été payées en acompte. Le solde sur deux ans dont le premier à la fête de toussaint de l'année prochaine.	Deux linseuls de toile Un cabinet de valeur douze livres. Déjà remis au futur	
Le futur fera reconnaissance à réception sur tous ses biens pour répéter avec augment le cas échéant		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Son père lui donne le quart de ses biens et les trois quart restant à la fin de ses jours et de son épouse étant convenu qu'ils vivront ensemble et qu'il sera loisible au dit Andrieu de vendre aliéner les dits trois quart comme il jugera à propos. Si séparation il ne jouira que du quart et des trois quart restant à la mort des parents. Restent deux enfants à établir Jean et Marguerite. A Jean il sera donné deux livres, Andrieu déclare n'avoir rien à prétendre sur dix brebis que Jean a gagnées par son savoir faire, elles seront entretenues sur le bien d'Andrieu et chaque année le croît laine et agneau appartiendront au dit Jean. Marguerite recevra pareille somme de deux cents livres. Le bien du futur époux est estimé à quatre cents livres	

Divers	
---------------	--

signatures	
marques	

Ref :	Date : 6/1/1769	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Maury Hyacinthe	Bains (Sivade de Bézis)	Jean	Azais Marthe	
EPOUSE	Belot Marie Rose (absente)	Auriac (Carcanet)	Pierre	Francès Claire	

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Son père lui constitue quatre vingt dix livres savoir 60 livres du chef de la mère et 30 livres de son chef. Acompte de quarante huit livres payé ce jour le solde en deux fois par moitié le 1/11 prochain et un an après	Et une caisse valant 7 livres 10 sols (du chef du père) sera remise avant la célébration du mariage	
Le futur fera reconnaissance à réception sur tous ses biens pour répéter avec augment le cas échéant. robes bagues et bijoux resteront acquis à la future		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Son père lui donne le quart de ses biens et les trois quart restant à la fin de ses jours duquel bien se réserve la jouissance pour lui et sa femme. Convenu qu'ils vivront ensemble et en commun et qu'en cas de séparation le fils ne pourra jouir que de la quatrième partie. Le père Maury a deux garçons Mathieu et Pierre et cinq filles Rose, Jeanne, Thérèse, Anne et Elisabeth à établir. Les garçons auront cent livres à leur établissement jusqu'au dit temps travailleront au profit de la maison. Chaque fille recevra 75 livres qui seront prises sur la totalité des biens. En attendant seront nourries vêtues et entretenues sur le dit bien au profit duquel elles travailleront. Estimation du bien donné cent livres.	

Divers	
---------------	--

signatures	
marques	

Ref :	Date : 6/1/1769	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Caverivière Pierre	Arques	Jean	Tiffou Marie	
EPOUSE	Rousset Marie (absente)	Bugarach (capitaines)	Pierre	Azais Elisabeth +	

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Son père lui constitue quarante cinq livres qui est le legs qu'il lui fit dans le C M de Guillaume son fils (Faure Caudiès). Guillaume promet payer et ajoute quarante cinq livres. Trente livres pour servir aux nipes seront payées avant le mariage le reste sur deux ans à compter de ce jour. L'épouse apporte trente neuf livres qu'elle a gagnées par son savoir faire		
Le futur fera reconnaissance à réception sur tous ses biens pour répéter avec augment le cas échéant.		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Son père lui donne tous ses biens dont il se réserve la jouissance sa vie durant et celle de son épouse, à condition qu'ils vivront ensemble et travailleront au profit de la maison. Si séparation le fils ne pourra rien exiger du père qu'après son décès. Il reste une fille à établir, Jeanne, lui feront le parti cent cinquante livres (90 du père 60 de la mère) qui seront payées savoir quarante cinq livres le jour qu'elle se fiancera et quarante cinq livres deux ans plus tard Valeur des biens donnés cent cinquante livres	

Divers	
---------------	--

signatures	
marques	

Ref :	Date : 6/1/1769	Lieu : Arques (avant midi)			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Delbourg François	Arques (trauquière)	Pierre	Azais Marie	Jean frère, et son oncle Barthélémy Delbourg
EPOUSE	Raynaud Claire	Peyrolles	François	Bernard Jeanne	

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Le père a dit n'avoir aucun bien La mère ...	

Divers	NEANT PARTIES NE S ETANT ACCORDEES
---------------	---

signatures	
marques	

Ref :	Date : 6/1/1769	Lieu : Arques (après midi)			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Delbourg François	Arques (trauquière)	Pierre	Azais Marie	Jean frère, et son oncle Barthélémy Delbourg
EPOUSE	Raynaud Claire	Peyrolles	François +	Bernard Jeanne	Sa mère et Jean Pierre son frère

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
		Sa mère lui constitue ses biens de valeur de quatre vingt dix livres

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Sa mère lui constitue quarante cinq livres payables à tousaint	

Divers	
---------------	--

signatures	
marques	

Ref :	Date : 13/1/1769	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Luquet Jean (veuf)	Caunette (métairie haute)	Raymond	Limouzy Angélique	François son frère, Joseph Martinolle beau-frère
EPOUSE	Sérié Marie Rose	Villardebelle	Jacques +	Cantié Marguerite	

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Se constitue cent cinquante livres que sa sœur Claire était chargée de lui payer dans son CM (Désarnaud Bouisse) dont cinquante livres ont été versées au passage de l'acte le solde sur deux ans le premier versement au premier janvier prochain		
Le futur fera reconnaissance à réception sur tous ses biens pour répéter avec augment le cas échéant.		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
A déclaré ses biens être de la valeur de 190 livres	

Divers	A déclaré qu'en cas de prédécès il soit fait de pension à la future épouse trois setiers blé deux setiers orge tous les ans qu'elle soit habillée de trois en trois ans et qu'elle soit logée dans sa maison gardant viduité et qu'il lui soit donné deux chemises de toile commune
---------------	---

signatures	Luquet et Martinolle
marques	

Ref :	Date : 14/1/1769	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Bernard Etienne (vf)	Bouisse (Sauzède)	Jean	Rivière Catherine	
EPOUSE	Villefranche Marianne	Albières	Antoine +	Tisseyre Marianne	

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Se constitue cent cinquante livres du legs que lui fit son père dans son testament (Désarnaud Bouisse) et quatre vingt deux livres 10 sols du chef de sa mère faisant 232 livres 10 sols. De laquelle somme son frère Jean François lui a compté cent vingt six livres soit cent vingt livres du legs du père et six de supplément qu'il a ajoutées le solde (30 livres et 82 livres 10 s) promet de payer dans trois ans à compter de ce jour. N'aura plus rien à prétendre sur les biens de ses parents.	La future se constitue un cabinet de valeur 12 livres qu'elle compte remettre avant le mariage.	
Le futur fera reconnaissance à réception sur tous ses biens pour répéter avec augment le cas échéant		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
A déclaré ses biens être de la valeur de 250 livres.	

Divers	Veut le futur qu'elle soit jouissante de ses biens en cas de prédécès gardant viduité.
---------------	--

signatures	
marques	

Ref :	Date : 19/1/1769	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Gau Barthélemy	Auriac (lauradieu)	Antoine	Caraguel Paule	
EPOUSE	Rougé Paule	Sougraigne (Bernous)	Pierre +	Chauvet Marie	Jean son frère ; Jacques Fraiche et Barthélémy Barbaza ses beaux frères

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
		Sa mère lui constitue deux cents livres legs que lui fit son père (Dezarnaud Bouisse) dont cent ont été comptées par la mère sur l'instant, le frère paiera le reste sur deux ans à compter de ce jour.
Le futur fera reconnaissance à réception sur tous ses biens pour répéter avec augment le cas échéant		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
<p>Son père lui donne tous ses biens mais s'en réserve la jouissance pour lui et sa femme étant convenu que son fils vivra avec eux à même pot et feu et travaillera au profit de la maison</p> <p>De valeur le bien donné de deux cent cinquante livres</p> <p>Restent à établir un fils Jean Pierre et trois filles Marie, Claire et Elisabeth . Chaque fille recevra cent livres sans autre chose et Jean Pierre 30 livres et ce qu'il aura gagné avant son établissement et s'il n'est pas content des trente livres il lui sera donné trente livres mais il devra rapporter à la masse du bien ce qu'il aura pu gagner. Convenu que Jean Pierre frère du futur sera entretenu sur son bien et travaillera au profit de la maison</p>	

Divers	
---------------	--

signatures	Antoine et Barthélemy Gau
marques	

Ref :	Date : 21/01/1769	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Azais Jean	Bouisse (pomarède)	Barthélemy	Rivière Françoise	Raynaud Claude cousin germain
EPOUSE	Delbourg Anne(absente)	Bouisse (Corre col del périé)	Antoine	Resseguier Magdelaine +	Etienne et Raymond frères

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Son père lui constitue quarante cinq livres dont six ont été versées au passage de l'acte. Le solde sur deux ans à la fête de St Michel de Septembre.		
Le futur fera reconnaissance à réception sur tous ses biens pour répéter avec augment le cas échéant Robes bagues et bijoux resteront acquis à la future		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Son père lui donne tous ses biens dont il se réserve la jouissance pouvant être de cinquante livres. Est convenu qu'ils vivront ensemble.	

Divers	
---------------	--

signatures	
marques	

Ref :	Date : 13/4/1769	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Caverivière Jean	Véraza	Jean +	Izard Claire	
EPOUSE	Arnaudis Marie (vve Cros)	Valmigère	François +	Azais Bernarde	Son beau-père François Cros Damet

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Se constitue cent vingt livres placées sur les biens de son défunt mari, que son beau père promet payer en quatre fois à compter du 13 octobre prochain		
Le futur fera reconnaissance à réception sur tous ses biens		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
A déclaré ses biens être de la valeur de trois cents livres	

Divers	Veut que venant à décéder soit fait de pension trois setiers sègle (mesure de Véraza pris au sol et hyère) qu'elle soit habillée de trois en trois ans du drap qui se fera dans la maison ou à défaut il lui sera baillé douze livres chaque trois ans et qu'elle soit logée dans sa maison tenant viduité.
---------------	---

signatures	
marques	

Ref :	Date : 23/5/1769	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Olivié Pierre (brassier)	Sougraigne	Hyacinthe	Tisseyre Marie +	
EPOUSE	Rouger Catherine (absente)	Sougraigne (Bernous)	François	Tisseyre Elisabeth	

DOT FAITE A LA FUTURE

Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Son père lui constitue cent livres, payables en trois ans (33 livres six sols huit deniers chaque fois) commençant le premier octobre prochain	Une veste et jupe de valeur dix (et c'est pour la bonne amitié qu'il a pour elle) seront remises avant le mariage	

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
A déclaré ses biens être de la valeur de 150 livres et n'en avoir d'autres que ceux donnés par son père dans son C M avec feu Marie Maury (Captier Espérazza 16/8/1763)	

Divers	Le futur époux veut que la future épouse soit jouissante de tous ses biens en cas de prédécès gardant vie viduelle.
---------------	---

signatures	
marques	

Ref :	Date : 11/6/1769	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Cros Jean Pierre	Bouisse (ravaille)	Bernard +	Delbourg Anne +	Ses frères Jean et François
EPOUSE	Delbourg Marguerite	Bouisse (gélis)	Jean +	Barbaza Marie	Bernard et Joseph ses frères

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
<p>Bernard son frère lui constitue quatre vingt dix livres. Et une robe et jupe de valeur de quinze livres</p> <p>Le tout étant le legs contenu dans le testament de leur père (Cambriels Félines).</p> <p>Marguerite ajoute cinquante (quarante barré et surchargé de cinquante) cinq livres qu'elle s'était appropriée en servant chez le dit Barbaza (sic) son frère, provenant du croît de quelques brebis qu'elle avait en son pouvoir. Les 90 livres la robe et jupe (en argent) et les quarante (sic) cinq livres ont été remises au futur aujourd'hui.</p>	<p>La future remettra au futur un cabinet de la valeur de 10 livres</p>	
<p>Le futur a fait reconnaissance sur tous ses biens pour répéter avec augment le cas échéant. Reconnaîtra le cabinet à réception.</p>		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
A déclaré ses biens être de valeur de deux cent cinquante livres.	

Divers	Le futur assigne par exprès ladite constitution, estimée à deux cents livres, sur un ferrajal situé à Ravaille de contenance un setier et sur un champ al bac de l eglise d'aze
---------------	---

signatures	
marques	

Ref :	Date : 9/12/1769	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Jean Joseph (absent)	Fourtou (la mouline)	Bernard	Galinié Paule	
EPOUSE	Berthomieu Anne (absente)	Bugarach (Lauzadel dal pech)	Joseph +	Dimon Marguerite	Son oncle Jean Dimon faisant pour elle, Pierre son frère

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Son oncle et parrain lui constitue cent trente cinq livres qui est le legs que lui fit son père par testament (Pinel à Caudiès). Pierre son frère promet payer au temps et terme porté dans le testament		
Le futur fera reconnaissance à réception sur tous ses biens pour répéter avec augment le cas échéant Robes bagues et bijoux resteront acquis à la future		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Son père lui donne tous ses biens s'en réservant la moitié tant pour lui que pour Paule Galinié sa femme. Convenus qu'ils vivront ensemble et en commun et travailleront au profit de la maison. Si séparation ne pourra jouir que du quart du bien donné. Convenus qu'il reste au dit Bernard Jean deux filles et cinq garçons à établir. Il sera donné quarante livres aux garçons à leur établissement (conditions seront alors fixées) et aux filles soixante quinze livres à chacune (mêmes conditions). Les susdits légats seront pris sur la totalité du bien. Estimés les biens donnés à trois cents livres.	

Divers	
---------------	--

signatures	
marques	

Ref :	Date : 21/12/1769	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Caverivière Pierre	Missègre	Jean +	Rivière Marie	
EPOUSE	Cros Paule (absente)	Missègre	Jean (habitant Rabanet)	Jean Catherine	

DOT FAITE A LA FUTURE

Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Son père lui constitue soixante livres (quarante cinq du chef de son épouse et quinze du sien). La quelle somme a été payée au cours de la passation.		
Le futur a fait reconnaissance à réception sur tous ses biens pour répéter avec augment le cas échéant Robes bagues et bijoux resteront acquis à la future		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Se constitue ses biens propres de valeur quatre vingt dix livres.	

Divers	
---------------	--

signatures	
marques	

Ref :	Date : 3/1/1770	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Monge Hierome	Serres	Pierre +	Courtade Marie	Benoît son frère ; son beau frère Sabineu Pierre
EPOUSE	Raynaud Geneviève	Bouisse (boudis)	Andrieu (faisant pour la fille)	Arnaud Anne	

DOT FAITE A LA FUTURE

Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Son père lui constitue soixante et quinze livres. Le tout sera remis avant la célébration du mariage.	Un cabinet bois de sapin de valeur dix livres	
Le futur fera reconnaissance à réception sur tous ses biens pour répéter avec augment le cas échéant Robes bagues et bijoux resteront acquis à la future		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
A déclaré ses biens être de la valeur de quatre vingt dix livres.	

Divers	
---------------	--

signatures	B Monge
marques	

Ref :	Date : 18/1/1770	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Grauby Pierre	Fougax (rdt à Arques Viviers)	Pierre	Boulue Jeanne	
EPOUSE	Raynaud Catherine	Arques	Jacques	Panis Bernarde	

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Son père lui constitue vingt livres payables dans deux ans à compter de ce jour		
Le futur fera reconnaissance à réception sur tous ses biens ou placera sur un fonds pour répéter avec augment le cas échéant Robes bagues et bijoux resteront acquis à la future		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Son père lui constitue vingt livres à prendre sur ses biens	

Divers	
---------------	--

signatures	
marques	

Ref :	Date : 5/8/1769	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Cassignac Antoine	Arques	Jean Pierre	Cassignac Marie +	
EPOUSE	Boutet Marie (absente)	Arques	Jean	Bernard Jeanne	Bernard son frère

DOT FAITE A LA FUTURE

Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Son père lui constitue trente livres dont quinze livres seront payées le 29/09/1770 et le solde un an après	Une couverture de laine de dix livres deux linseuls de toile commune de dix huit pans chacun valant trois livres chacun le tout sera remis avant le mariage	
Le futur fera reconnaissance à réception sur tous ses biens ou placera sur un fonds pour répéter avec augment le cas échéant		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Son père lui donne son consentement Et le futur a déclaré n'avoir nul bien.	

Divers	
---------------	--

signatures	Boutet
marques	

Ref :	Date : 4/10/1769	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Bernard François	Arques	Bernard	Bertrand Jeanne	
EPOUSE	Brunet Rose (absente)	Bugarach (vialasse)	Etienne	Bastouil Marie	

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Son père lui constitue soixante et quinze livres acompte de laquelle il a versé trente six livres. Les 39 livres restant seront payées sur 3 ans à chaque fête de St Michel à partir de 1770		
Le futur fera reconnaissance à réception sur tous ses biens ou placera sur un fonds pour répéter avec augment le cas échéant Robes bagues et bijoux resteront acquis à la future		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Son père lui donne tous ses biens consistant en maison terres labourables et terres hermes se réservant sa vie durant sa maison et jardin et pour sa femme en casson dit fils ne veuille vivre à même pot et feu avec eux. Se réserve une vigne et de pouvoir disposer de dix livres en faveur de qui il trouvera à propos. Bien évalué en « blot » à cent vingt livres.	

Divers	
---------------	--

signatures	
marques	

Ref :	Date : 23/11/1769	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Cros Jean	Terroles (col de l'espinas)	Guillaume +	Denjean Catherine	
EPOUSE	Boni Jeanne (absente)	Terroles	François +		Pierre son frère fait pour elle

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Son frère lui constitue le legs que lui fit son père dans son C M (Arques 27/1/1763) qui est de 60 livres. Pierre a compté 15 livres à son futur beau frère et promet de payer le solde dans un an. Cros a dit avoir reçu de Mr Labadie ancien curé de Terroles la somme de quarante cinq livres que le dit curé a donné par pure charité à la dite Jeanne.		
Le futur fera reconnaissance à réception sur tous ses biens ou placera sur un fonds pour répéter avec augment le cas échéant		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Donne à la future un cabinet de dix livres A déclaré ses biens être de quatre vingt dix livres.	

Divers	Veut qu'en cas de prédécès la future soit logée dans sa maison qu'elle y soit nourrie et entretenue tant en maladie qu'en santé tenant vie viduelle
---------------	---

signatures	
marques	

Ref :	Date : 26/1/1769	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Rougé Jean	Sougraigne (bernous)	Pierre +	Chauvet Marie	
EPOUSE	Gau Marie (absente)	Auriac (lauradiou)	Antoine	Caraguel Paule	Barthélemy frère

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Son père lui constitue cent livres qui est le legs qu'il lui fit dans le CM de Barthélemy Gau avec Paule Rougé des Bernous (9 janvier de l'année dernière). Son frère Barthélemy lui constitue pareille somme de cent livres dont il a payé 51 livres présentement et promet payer le solde, 49 livres, dans un an. De plus a déclaré le dit Gau se payer de la somme de cent livres reste de la constitution dotale de Paule Rougé épouse de Barthélemy Gau qu'il pose et assigne sur tous ses biens pour répéter avec augment si nécessaire.		
Le futur fera reconnaissance à réception sur tous ses biens ou placera sur un fonds pour répéter avec augment le cas échéant		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Sa mère se désiste de la moitié des biens que Jean Rougé lui laissa dans son testament (Désarnaud Bouisse) se réservant l'autre moitié. Convenu qu'ils vivront ensemble ; convenu que son fils fera travailler la moitié réservée dont elle prendra les fruits sans rien payer.	

Divers	Ont déclaré tant le dit Gau que le dit Rouger se tenir quitte le dit Gau de la constitution dotale de Paule Rouger, le dit Rouger de la constitution dotale de Marie Gau sauf les 49 livres dues
---------------	--

signatures	Gau Barthélemy
marques	

Ref :	Date : 3/2/1770	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Denjean Raymond	Peyrolles	Pierre	Tisseyre Jeanne	Jean son frère, Jean Denjean son oncle
EPOUSE	Doutre Elisabeth (absente)	Missègre	Joseph	Delfour Marie	Guillaume Delfour oncle de Missègre, et Jean Doutre époux de Rose Doutre de Luc

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Son père lui constitue cent cinquante livres, dont soixante et quinze ont été payées au passage de l'acte le solde dans un an à compter de ce jour	et une veste jupe de valeur quinze livres sera remise avant le mariage	
Le futur fera reconnaissance à réception sur tous ses biens pour répéter avec augment le cas échéant		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
<p>Son père et son oncle lui constituent tout leur bien se réservant la jouissance des trois quart tant pour eux que pour leurs épouses ayant convenu de vivre ensemble tant avec son dit père que son oncle. Si séparation ne pourra jouir que du quart du dit bien</p> <p>Il reste trois filles à établir Jeanne, Elisabeth et Françoise lorsqu'elles s'établiront il leur sera fait le parti de 120 livres tant de leur père que de leur oncle Jean Denjean</p> <p>Ont déclaré le bien donné de la valeur de cent quatre vingt livres. Convenu entre Pierre et Jean Denjean (père et fils) que le père dans son contrat avec Rose Doutre donna au fils à choisir cent livres ou une maison qui est aujourd'hui aux mains du fils. Le père considérant que le fils peut prétendre un surplus de légitime lui fait donation d'un petit bien fonds de la valeur de quatre vingt dix livres et quelques lopins sont encore ajoutés de qq livres</p>	

Divers	
---------------	--

signatures	
marques	

Ref :	Date : 8/2/1770	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Rougé Jean Pierre	Sougraigne (bernous)	Pierre	Denarnaud Marianne	
EPOUSE	Chaluleau Magdelaine	Fourtou (mandrau)	Pierre +	Roques Marianne	

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Se constitue le legs que lui fit son père (Dénarnaud notaire) au contrat de mariage de sa sœur et Joseph Abadie soit soixante livres et deux brebis de cinq livres pièces ce qui fait soixante et douze livres (sic) . Abadie a payé 42 livres et les trente livres restant promet les payer à la prochaine fête de St Michel.		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Lui donne tous ses biens pour en disposer après son décès, lesquels il se réserve sa vie durant avec pouvoir de vendre pour sa subsistance et entretien sans que son fils puisse l'empêcher. Le futur sera tenu de payer quatre vingt dix livres a Marianne et Marguerite ses deux sœurs à leur mariage, la moitié du legs lorsqu'elles se fianceront et l'autre moitié un an après. Jusqu'au dit temps elles seront nourries vêtues et entretenues sur son bien au profit duquel elles travailleront. Et si par cas l'une des filles ne se marie pas elle sera vêtue, nourrie et entretenue sur le bien au profit duquel elle travaillera. Convenus que le futur restera avec son père et si séparation ne pourra rien exiger avant le décès de son père. Estimation des biens donnés à cent cinquante livres	

Divers	
---------------	--

signatures	Roger Jean Pierre
marques	

Ref :	Date : 14/4/1770	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Tiqui Pierre (brassier)	Missègre	Léonard	Delfour Marguerite	
EPOUSE	Barbaza Anne (absente)	Missègre	Raymond	Gibert Marie	

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Son père lui constitue cent vingt livres (60 de son chef 60 de la mère) Pour payer la part de la mère il lui donne un champ semé en blé de trois carterées dont le futur prendra possession dès aujourd'hui. Pour les soixante livres de son chef promet les payer sur deux ans dont le premier versement dans un an à compter de ce jour.	Promet de faire un habit de la valeur de 18 livres avant le mariage.	
Sera tenu de placer la dite somme sur un bien fonds		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
A déclaré n'avoir aucun bien	

Divers	Veut qu'elle soit jouissante de tous ses biens qu'il pourra acquérir et prendre l'augment sur iceux en gardant viduité.
---------------	---

signatures	P Tiqui
marques	

Ref :	Date : 11/6/1770	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Tiqui Jean Baptiste (brassier)	Missègre	Léonard	Delfour Marguerite	
EPOUSE	Bataille Marie (absente)	Valmigère	François	Rocher Marie	

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Son père lui constitue quarante cinq livres payables dans un an à la fête de St Michel de septembre. Sa mère lui donne quinze livres qui seront payées le même jour.		
Le futur fera reconnaissance à réception sur tous ses biens pour répéter avec augment le cas échéant		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
A déclaré ses biens être de valeur quatre cents livres.	

Divers	Veut que sa future épouse soit jouissante d'une chambre dans sa maison meublée d'un lit garni de plumes coite coussin paillasse et quatre linseuls un poêlon, chaudron, landiers, pendant de feu, et qu'il lui soit fait de pension quatre setiers grain savoir deux de blé deux de seigle pris chaque année au sol et hyère tenant viduité. Veut qu'elle soit habillée de trois en trois ans de drap de pagès de valeur quinze livres
---------------	--

signatures	Tiqui
marques	

Ref :	Date : 28/6/1770	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Hay Antoine (brassier)	Albières	Jean +	Hourtola Marie +	
EPOUSE	Bascou Rose (veuve Raymond Bascou)	Auriac	Jean	Arnaud Marie	Antoine Désarnaud son beau fils d' Auriac

DOT FAITE A LA FUTURE

Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Se constitue quarante huit livres qui est la valeur de ses biens		
Le futur fera reconnaissance à réception sur tous ses biens pour répéter avec augment le cas échéant Robes bagues et bijoux lui demeureront acquis		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
A déclaré ses biens être de la valeur de quatre vingt dix livres.	

Divers	En cas de prédécès veut qu'elle soit jouissante de tous ses biens
---------------	---

signatures	
marques	

Ref :	Date : 7/10/1770	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Doutre Benoît	Serres	Paulet	Saunière Marie	Son père et son frère Pierre
EPOUSE	Bernard Jeanne	Arques	Jean +	Rousset Simone	Sa mère et Mathieu Limouzy beau frère

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Se constitue cent livres sur laquelle somme sera pris ce qu'il conviendra pour les dotallises	et un cabinet de bois de sapin. Le tout étant le legs que lui fit son père au contrat de mariage de Françoise Bernard avec Mathieu Limouzy (Arques 13/1/1765)	
Le futur fera reconnaissance à réception sur tous ses biens pour répéter avec augment le cas échéant Robes bagues et bijoux lui demeureront acquis		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Son père lui donne soixante livres payables (à ce compris dix livres du chef de la mère) dans deux ans, trente dans un an à compter de ce jour et le solde un an après. Est convenu que Paulet recevra son fils et sa belle fille dans sa maison pour y rester et travailler de ce qu'ils pourront et y vivront à même pot et feu. Pourront se séparer quant ils voudront	

Divers	Si prédécès de l'époux fait donation de soixante livres à la future.
---------------	--

signatures	
marques	

Ref :	Date : 11/11/1770	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Moulines Jean Baptiste (meunier)	Bouisse (St Pancrace)	Bonnaventure	Chauvet Marie	Son père
EPOUSE	Rivière Catherine	Bugarach (Linas)	Jean Pierre +	Olive Elisabeth	Jean Provensol son oncle Françoise olive sa tante

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
		Se constitue tous les biens qui lui sont advenus par le décès de ses père et mère consistant en terres effets et meubles de leur maison pouvant être de la valeur de quatre vingt dix livres.
Le futur fera reconnaissance à réception sur ses biens pour répéter avec augment le cas échéant		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Son père lui donne tous les meubles et petits effets qu'il peut avoir au moulin de St Pancrace ensemble ce qu'il peut avoir gagné & depuis qu'il est séparé de son père pouvant être de valeur de quarante huit livres. Et le futur a déclaré n'avoir d'autre biens.	

Divers	
---------------	--

signatures	Moulines père et fils
marques	

Ref :	Date : 18/12/1770	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Bonis Pierre	Terroles	François	Azais Catherine	
EPOUSE	Raynaud Jeanne	Peyrolles (pontils)	Jacques +	Saunière Marie	Hyacinthe frère, Barthémémy Saunière oncle

DOT FAITE A LA FUTURE

Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Se constitue cent cinquante six livres dont vingt quatre ont été remises au futur époux ; les cent trente quatre restant pourra le futur les retirer des mains de Hyacinthe Raynaud son frère		
Le futur fait reconnaissance sur ses biens, en particulier sur une maison qu'il possède à Terroles, pour répéter avec augment le cas échéant Robes bagues et bijoux lui resteront acquis		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse

Divers	Sera jouissante de la maison et d'un petit jardin contenant deux coups de terre
---------------	---

signatures	
marques	

Ref :	Date : 27/12/1770	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Azais François (veuf)	Arques (perruche)	Etienne +	Espeut Catherine +	Antoine Delbourg, François Cros beaux frères
EPOUSE	Fraisse Marguerite (vve Cros)	Valmigière			

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
		Se constitue ses biens pouvant être de la valeur de quatre cents livres
La future pose assigne reconnaît la dite somme sur ses biens pour iceux être répétés le cas de répétition avenant Convenus que bagues robes et bijoux resteront acquis à la future		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
A compté et remis à la future la somme de deux cents soixante et dix livres en pièces de cours et cent deux livres en bétail que la future a dit avoir en main Soit trois cent soixante et douze livres	

Divers	
---------------	--

signatures	
marques	

Ref :	Date : 3/1/1771	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Cros Jean	Arques	Jean Pierre +	Carla Rose	Antoine Carla, Saunière Jean oncle, Delfour Jean beau-frère. Antoine et Jean ses frères
EPOUSE	Fraiche Marianne (absente)	Arques (frau haute)	Pierre	Raynaud Marie +	Jean et Antoine Fraiche

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Son père lui donne cent cinq livres (90 de son chef 15 de la mère) dont soixante livres seront remises avant le mariage le solde dans un an à compter de ce jour.	Deux linseuls toile de maison Un cabinet bois de sapin Un habit de raze Lesquels effets seront remis avant la célébration du mariage	
Le futur fait reconnaissance sur ses biens pour répéter avec augment le cas échéant Robes bagues et bijoux resteront acquis à la future		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Sa mère lui donne la moitié de tous ses biens consistant en biens fonds, cavaux, meubles et immeubles se réservant la jouissance de la moitié sa vie durant. Convenu qu'ils vivront ensemble et si ne peuvent vivre ensemble le futur ne jouira que de la moitié du bien donné. Sera tenu de payer de moitié les légats que sa mère fera à deux filles et deux garçons restant à établir De valeur le dit bien donne de deux cent cinquante livres.	35 livres

Divers	
---------------	--

signatures	Antoine et Jean Fraiche, Delfour, antoine Carla
marques	

Ref :	Date : 18/1/1771	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Fages François	Arques	Paulet	Raynaud Elisabeth	Père et mère et Jean Peyrard beau frère
EPOUSE	Carla Marianne (absente)	Arques	Antoine	Denarnaud Marie	

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Son père lui donne trente livres de son chef dont vingt quatre ont été payées sur l'acte et la mère lui constitue quatre vingt dix livres. Les père et mère s'engagent à payer soixante neuf livres (à ce compris les vingt quatre livres du père) avant le mariage et les cinquante et une livres restant dans deux ans à compter de ce jour		
Le futur à réception fera reconnaissance sur ses biens pour répéter avec augment le cas échéant		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Ses père et mère lui constituent la moitié de tous leurs biens et l'autre moitié à la fin de leurs jours, vivront ensemble et en commun et travailleront au profit de la maison. Le futur époux devra toper à l'établissement d'un garçon et d'une fille qu'il reste à établir. Se réservent l'autre moitié convenu que si venant à se séparer et procéder au partage le père et sa femme seront jouissant de la maison qu'ils habitent eux seuls. Se réservent les parents de pouvoir aliéner et vendre en cas de besoin sans que le fils puisse s'y opposer. Fixent les partis des enfants à établir (Catherine et Jean) à cent vingt livres à chacun et à Jean en plus deux brebis jeunes qui seront nourries sur tout le bien jusque à l'établissement. De valeur le bien donné de cent quatre vingt livres.	

Divers	
---------------	--

signatures	
marques	

Ref :	Date : 12/1/1772	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Delbourg Jean	Arques (trauquière)	Pierre	Azais Marie	P. M. & Etienne Delbourg et Barthélemy Azais oncles
EPOUSE	Babou Françoise (absente)	Couiza	Jean Baptiste	Deloupy Catherine	P & Monge Benoît beau frère de la future

DOT FAITE A LA FUTURE

Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Se constitue quarante cinq livres que son père promet lui payer la moitié dans un an à compter de jour le solde un an plus tard		
Le futur fera reconnaissance sur ses biens à venir ou acheter un fonds pour répéter avec augment le cas échéant Robes bagues et bijoux resteront acquis à la future		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Son père lui constitue cent vingt livres (90 de son chef 30 de sa mère) qu'il promet payer sur quatre ans le premier versement dans 1 an à compter de ce jour A déclaré n'avoir aucun bien	

Divers	
---------------	--

signatures	
marques	

Ref :	Date : 17/4/1771	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Cros Jean (veuf)	Montjoi	Pierre	Ayraud Catherine	
EPOUSE	Delbourg Marguerite (absente)	Montjoi	Barthélemy	Barthès Rose	

DOT FAITE A LA FUTURE

Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Son père lui constitue trente livres que son père a présentement comptées	Sa mère lui donne un vieux coffre valant six livres	Sa mère lui constitue une pièce de terre de contenance une sétérée et de valeur soixante livres
Le futur a fait reconnaissance sur ses biens pour répéter avec augment le cas échéant Robes bagues et bijoux resteront acquis à la future		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
A dit ses biens être de la valeur de cent vingt livres.	

Divers	
---------------	--

signatures	
marques	

Ref :	Date : 1/5/1771	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Chaluleau Pierre	Fourtou (bernède haute)	Etienne	Raynaud Anne	
EPOUSE	Gau Claire (absente)	Auriac (Lauradieu)	Antoine	Caraguel Paule	Père et son frère Barthélemy

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Son père lui constitue cent livres qui est le legs fixé au contrat de Barthélemy (Arques) qui sera payé au temps et terme contenus dans le dit contrat		
Le futur fera reconnaissance à réception sur ses biens pour répéter avec augment le cas échéant Robes bagues et bijoux resteront acquis à la future		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Son père lui donne et constitue soixante livres et lui donne ce qu'il a pu gagner en servant de valet pouvant être de valeur de quatre vingt dix livres. Les soixante livres promet les payer en deux ans à compter de ce jour sans intérêt moyennant ce ne pourra plus rien prétendre sur son bien.	

Divers	Convenu qu'en cas de prédécès la dite Claire puisse prendre sur les biens du futur époux la somme de cents livres qu'il lui donne pour les bons et agréables services qu'il espère recevoir de la future épouse.
---------------	--

signatures	Barthélemy et Antoine Gau
marques	

Ref :	Date : 6/1/1772	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Rivière Joseph	Sougraigne (croutex)	Guillaume	Bénazet Catherine	
EPOUSE	Malet Jeanne (absente)	Bains (borde nove)	Pierre	Sire Marie	

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Cent vingt livres dont soixante seront utilisés pour l'achat des habits nuptiaux bagues et bijoux que ledit Malet s'engage à acheter avant la cérémonie. Les soixante livres restantes seront payées moitié à la prochaine fête de St Michel de septembre et l'autre moitié un an plus tard.		
Le futur fera reconnaissance à réception sur ses biens pour répéter avec augment le cas échéant Robes bagues et bijoux resteront acquis à la future		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Le père lui fait donation de la moitié de ses biens qu'il se réserve sa vie durant comme aussi se réserve l'autre moitié pour faire parti à un garçon et deux filles qu'il lui reste à établir. Et lorsqu'il aura fait les partis (trente livres à chacun) tout le reste appartiendra à son dit fils. Convenu qu'ils vivront ensemble avec son père et le reste de la famille jusque à leur établissement et travailleront au profit de la maison. Est convenu que Catherine Benézeth mère du futur sera jouissante de la moitié du bien donné à son dit fils au cas où ne puisse vivre ensemble avec sa mère. Evalué le bien donné à deux cent cinquante livres. Convenu qu'au cas le dit Joseph voulut se séparer de ses père et mère il ne pourra jouir du bien donné que pour la valeur de cent livres. De plus convenu que s'il y avait un des dits enfants qui devint infirme il sera nourri et entretenu sur tout le dit bien donné.	

Divers	
---------------	--

signatures	
marques	

Ref :	Date : 23/1/1772	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Bédos Pierre (brassier)	Clermont (métairie d'en sivade)	Etienne	Raynaud Marie	
EPOUSE	Lacube Catherine (absente)	Clermont	Pierre	Joulia Jeanne	

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Son père lui donne cent cinquante livres (100 de son chef 50 de sa mère) payables moitié le 8 septembre de l'année prochaine et l'autre moitié a dit l'avoir reçue avant la passation du présent. Et le solde dans un an		
Le futur fera reconnaissance à réception sur ses biens pour répéter avec augment le cas échéant		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Son père lui donne tous ses biens vivant ensemble et en commun. En cas de séparation le père se réserve la moitié du dit bien pour lui et sa femme. Restent une fille, Jeanne, et un garçon Jean a établir il leur sera le fait le parti à chacun de cent livres en attendant travailleront au profit de la maison. Estimation des biens à deux cents livres	

Divers	
---------------	--

signatures	
marques	

Ref :	Date : 23/1/1772	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Terrade Antoine (brassier)	Auriav (la grave)	Guillaume	Galinié Marguerite +	
EPOUSE	Bernède Marianne	Lairière	Alexis	Biscans Marguerite +	

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Son père lui donne quinze livres de son chef, qu'il s'oblige payer dans un an à compter d'aujourd'hui, et cent vingt du chef de feu Marguerite Biscans qui ont été payées		
Le futur a fait reconnaissance à réception sur ses biens pour répéter avec augment le cas échéant (en fera autant à réception des quinze livres restantes)		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Son père lui donne tous ses biens à condition de rester avec lui et de travailler au profit de la maison. S'il se sépare il ne pourra jouir que de la moitié du bien donné. Convenu que le future paiera de moitié dettes et légats qu'il pourrait y avoir (ou de vendre du dit bien pour payer) Estimation du bien donné à cent vingt livres	

Divers	
---------------	--

signatures	
marques	

Ref :	Date : 26/1/1772	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Moulines Antoine (brassier)	Auriac (la grave)	Jean Pierre	Bilart Anne	
EPOUSE	Cournanel Claire (absente)	Auriac (la grave)	Simon +	Jean Paule	

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
		Sa mère lui constitue tous les biens à elle advenue par le décès de Simon Cournanel père de la future pour en jouir et disposer dès aujourd'hui pouvant être le dit bien de cent vingt livres.
Lorsque le futur rapportera la somme sur les biens de la future celle ci en fera reconnaissance sur ses biens. Robes bagues et bijoux resteront acquis à la future		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Son père lui constitue cent trente cinq livres qui est le legs que lui fit son père au contrat de Jean son frère (Désarnaud 28/1/1762). Antoine pourra se faire payer par son dit frère comme il est dit dans le contrat de ce dernier. Le père a dit qu'il n'avait rien à prétendre sur ce que son fils pouvait avoir gagné en servant de valet.	

Divers	Le futur donne cent livres à la future en cas de prédécès
---------------	---

signatures	Moulines Jean Pierre
marques	

Ref :	Date : 1/2/1772	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Raynaud Jacques	Terroles	Joseph +	Raynaud Anne	
EPOUSE	Denjean Marianne (absente)	Peyrolles	Pierre	Saunière Marianne	Antoine Saunière oncle

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Son père lui constitue cent vingt livres qui est le legs qu'il lui fit dans le contrat de mariage de Raymond son fils (3/2/1770) Soixante livres seront payées avant le mariage, le solde sur deux ans dont le premier de 30 livres à la toussaint prochaine.		
Le futur fera reconnaissance à réception sur ses biens pour répéter avec augment le cas échéant Robes bagues et bijoux resteront acquis à la future		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
A déclaré ses biens être de la valeur de cent cinquante livres	

Divers	
---------------	--

signatures	A Raynaud
marques	

Ref :	Date : 7/2/1772	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Triquoise Pierre (brassier)	Le Bézu (les triquoires)	Guillaume+	Beit Jeanne +	
EPOUSE	Fouet Elisabeth	Sougraigne (clamencis)	Jean +	Jammet Marie +	Antoine son frère

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Se constitue soixante livres dont 36 sont payées sur le champ et 24 sur deux ans à compter de ce jour	Huit cannes toile valant trente sols la canne Une couverture laine de valeur quinze livres Un coussin sans plume valant trois livres Une veste et jupe cadis de treize livres (le tout est le legs que lui fit son feu père au CM de son frère Antoine –Désarnaud notaire à Bouisse) les cas dotaux seront remis avant le mariage	
Le futur fera reconnaissance à réception sur ses biens pour répéter avec augment le cas échéant		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
A déclaré ses biens être de la valeur de cent cinquante livres	

Divers	
---------------	--

signatures	
marques	

Ref :	Date : 8/2/1772	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Devèze Jean	Bouisse	Louis +	Maury Rose	M. Maury Jean oncle
EPOUSE	Casse Jeanne Marie (absente)	Bouisse	Raymond	Maury Marie	

DOT FAITE A LA FUTURE

Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Lui constitue cent vingt livres savoir 90 livres (dont 15 du chef de la mère) en argent dont soixante payées sur le champ et les trente restant sur trois ans à compter de ce jour	Une armoire valant 18 livres Une jupe drap de pagès de valeur douze livres	
Le futur fera reconnaissance à réception sur ses biens pour répéter avec augment le cas échéant		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Se constitue les biens à lui advenus par le décès de son père, sa mère étant jouissante d'une moitié. Convenu qu'ils vivront ensemble. Sa mère lui fait donation de soixante livres en cas de séparation Estimés les dits biens du futur époux à deux cents livres Convenus que s'ils ne puissent vivre avec sa dite mère ils seront logés dans la maison du côté de midi.	

Divers	Si prédécès de l'époux sera fait donation de soixante livres à la veuve qui sera logée dans la maison du défunt gardant viduité.
---------------	--

signatures	Devèze et Jean Maurin
marques	

Ref :	Date : 9/2/1772	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Mans Etienne	Arques	Joseph	Barbaza Catherine	
EPOUSE	Rougé Marie Rose	Sougraigne (bernous)	André	Mounié Marie	Son beau frère Jean Barbaza

DOT FAITE A LA FUTURE

Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
300 livres qui seront payées par Jean Barbaza son beau-frère à la prochaine fête de Toussaint		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Son père lui donne la moitié de ses biens, fons et cavaux avec conditon qu'ils vivront ensemble et en commun leur vie durant... le père se réserve le reste de ses biens pour l'établissement d'un garçon et trois filles »	

Divers	
---------------	--

signatures	
marques	

Ref :	Date : 4/9/1772	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Pech Joseph	Bouisse	Jean	Arié Marie	
EPOUSE	Arquié Catherine	Albières	Jean	Vidal Magdelaine +	

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Son père lui constitue cent quatre vingt livres dont 48 seront payées avant le mariage et le solde sur quatre ans	Un cabinet (armoire) de valeur de douze livres Une veste et jupe de valeur de douze livres Seront remis avant le mariage	

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Son père lui constitue trente livres (payables en trois ans à compter de ce jour) et une pièce de terre à la « coume d'oulière » contenant deux séterées de valeur de douze livres dont il peut prendre possession aujourd'hui. Le père déclare n'avoir rien à prétendre sur les terres que son fils a défrichées comme étant de nulle valeur.	

Divers	
---------------	--

signatures	
marques	

Ref :	Date : 12/9/1772	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Belot Etienne	Sougraigne (lauzadel)	Jean	Cros Marie	
EPOUSE	Chaluleau Jeanne (absente)	Fourtou (bernède)	Raymond	Audouy Anne	

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse

Divers	PARTIES ONT DECLARE N AVOIR AUCUN BIEN
---------------	---

signatures	
marques	

Ref :	Date : 21/11/1772	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Busquet Antoine (meunier à Rieux)	Serviès en Val	Pierre	Maury Rose	
EPOUSE	Bataille Barthélemie (vve Mans)		Jean (+)	Maure Jeanne	François son frère

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
		Se constitue ses biens fonds pouvant être de la valeur de 300 livres et ses effets mobiliers de 40 livres

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Se constitue tous ses biens pouvant être de pareille valeur	

Divers	Donation réciproque de l'un des époux à l'autre en cas de prédécès, veut d'autre le futur que la future soit jouissante de tous ses biens tant restant que constitués. Après leur décès les biens iront aux héritiers du dit Busquet
---------------	---

signatures	
marques	

Ref :	Date : 21/11/1772	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Rivière André	Bugarach (linas)	Louis +	Amiel Simone	
EPOUSE	Cathala Louise	Monferran	Jean +	Deloupy Marie	Antoine Raynaud, Pierre Rousset beaux frères ; Jean Pierre son frère

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Son frère lui fait le legs que lui fit son père dans le CM de Jean Pierre son frère (Siau Espérazza 11/2/1754) qui est de cent livres et comme il est dit dans le dit contrat que son dit fils pourra augmenter ledit legs de vingt livres le dit Jean Pierre l'augmente de cinquante livres. Soixante livres seront payées avant la célébration du mariage, et les quatre vingt dix livres restant dans trois ans à compter de ce jour dont le premier sera à la fête de N D d'août.		
Le futur fera reconnaissance à réception sur ses biens pour répéter avec augment le cas échéant		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
A déclaré le futur ses biens être de la valeur de 150 livres	

Divers	Si prédécès de l'époux la future sera jouissante de son bien gardant viduité.
---------------	---

signatures	
marques	

Ref :	Date : 15/12/1772	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Maurel André Salvy	Alet	Jean +	Cuguillère Marie +	
EPOUSE	Doutre Marguerite (veuve)	Serres	Henri		

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
		Se constitue le tiers des biens à elle donnés dans son C M avec son premier mari feu Pierre Tiqui (Désarnaud Bouisse) estimés dans le dit contrat à cent quarante livres.
La future reconnaîtra à réception les apports de son futur époux.		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Le futur s'oblige à rapporter sur les biens de la future la somme de cent trente deux livres. A compte de laquelle somme Pierre Maurel frère du futur a payé quarante cinq livres et les quatre vingt sept livres restantes promet et s'oblige les rapporter à sa future épouse.	

Divers	
---------------	--

signatures	
marques	

Ref :	Date : 6/1/1773	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Monge Philippe (cordonnier)	Serres	Pierre +	Courtade Marie	Ses frères Benoît et Jérôme
EPOUSE	Olive Elisabeth (veuve)	Bugarach (les capitaines)	André	Rivière Marie	

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Se constitue le legs que son père lui fit avec Gaubert Augustin son défunt mari (Désarnaud) qui était de quatre vingt livres.		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
A déclaré ses biens être de pareille valeur	

Divers	Si prédécès de l'époux veut que l'épouse soit jouissante de son bien
---------------	--

signatures	
marques	

Ref :	Date : 25/1/1773	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Cros Jean Pierre	Arques	Jean Pierre +	Carla Rose	M. Jean et Antoine frères, J. J Delfour beau frère
EPOUSE	Rocher Catherine	Arques	Jean +	Saunière Anne	Etienne frère, Barthélémy Rocher, Etienne Bernu, Louis Azais oncles

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
<p>La mère constitue cent cinq livres (60 du chef du père 45 du sien). A compte de laquelle somme elle a versé 60 livres De plus convenu que Jean et Jean Pierre Cros seront tenus de payer à Thomas, Catherine et Marianne leur frère et sœurs la somme de deux cents livres à un chacun qui sera prise sur la totalité du bien</p>	<p>De plus lui donne : Une paillasse toile commune Une couverture de moyenne sorte Quatre linseuls Un traversin garni de plumes Seront remis avant le mariage</p>	
<p>Le futur fera reconnaissance des soixante livres sur ses biens (en fera autant à réception des 45 restantes) pour répéter avec augment le cas échéant.</p>		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
<p>Sa mère lui constitue tous ses biens réservés dans le CM de Jean Cros son fils aîné (Arques) desquels biens elle se réserve la jouissance de la moitié d'iceux. Convenu qu'ils vivront ensemble et en commun mère commune et que ne pouvant vivre ensemble le bien sera partagé par moitié avec son dit frère étant convenu que la mère aura la jouissance de la moitié des biens de l'un comme de l'autre, y compris meubles et cavaux. Biens du futur époux estimés à deux cents livres</p>	<p>Trente livres</p>

Divers	
---------------	--

signatures	Roché Etienne, B. Roché, Bernu et Delfour.
marques	

Ref :	Date : 27/1/1773	Lieu : Bouisse			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Delbourg Antoine (brassier)	Serviès en Val	Pierre	Auriol Marianne	
EPOUSE	Cambriels Marguerite	Bouisse	Jean Paul	Maury Jeanne	

DOT FAITE A LA FUTURE

Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Son père lui constitue sept cents livres (400 de son chef et 300 de la mère). Cent livres ont été payées devant notaire et le solde sur quatre ans dont le premier versement dans un an à compter de ce jour		
Le futur fera reconnaissance à réception sur ses biens pour répéter avec augment le cas échéant Robes bagues et bijoux resteront acquis à la future		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
<p>Son père lui donne ses biens à l'exception de la métairie de la besolle ou la belle ... et terres en dépendant, se réserve en outre la quatrième partie du bétail à laine ou des chèvres et une paire de mules (le fils choisira des deux pères que possède le père celle qui lui conviendra) et aussi se réserve une maison acquise de Busquet. Les réserves sont faites pour établir son fils cadet Pierre.</p> <p>Convenu qu'ils vivront ensemble et si ne pouvaient le père se réserve la quatrième partie des fruits des biens donnés.</p> <p>Convenu aussi qu'au cas ou Auriol Marianne mère du futur ne veuille vivre avec il sera tenu de lui faire de pension quatre setiers de blé tous les ans après le décès du père.</p> <p>Les réserves faites pour le cadet resteront au futur époux jusqu'à l'établissement de son frère. Si le cadet décède le bien appartiendra au futur.</p> <p>Le futur sera tenu de payer à Marie, Catherine, Magdelaine et Elisabeth trois cent soixante et quinze livres à une chacune à leur établissement ou à vingt cinq ans ; jusqu'au dit temps seront tenues de travailler au profit du dit bien et vêtues et entretenues sur celui-ci.</p> <p>Les bien donné est estimé à neuf cents livres</p>	

Divers	En cas de prédécès de l'époux la future sera jouissante de son bien gardant viduité.
---------------	--

signatures	Cambriels père, Delbourg futur époux
marques	

Ref :	Date : 29/1/1773	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Delbourg Joseph	Bouisse (gélis)	Jean +	Pech Marie	Noël Pech oncle
EPOUSE	Barbaza Marie	Valmigière	Bernard +	Laborie Guilhaumette	M. Etienne son frère habitant Villardebelle

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Se constitue cent livres et un cabinet de valeur dix livres, laquelle somme et cabinet elle s'est appropriée en servant pendant environ vingt ans du consentement de sa mère, laquelle somme elle a dit avoir en main partie en bétail à laine du nombre de quatre, partie en grain et argent que ledit Delbourg a dit avoir en main		
Le futur a fait reconnaissance sur ses biens pour répéter avec augment le cas échéant		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Le futur a déclaré ses biens être de la valeur de deux cents livres	

Divers	
---------------	--

signatures	
marques	

Ref :	Date : 19/9/1772	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Bernard Pierre (brassier)	Bouisse (sauzède)	Jean +	Rivière Catherine	
EPOUSE	Cros Marie	Bouisse (Ravaille)	Jean +	Pech Marguerite	

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Sa mère lui fait le legs que feu Jean Cros son père lui fit dans le contrat de mariage de Marie Cros sa sœur avec Antoine Delbourg lequel legs est de soixante livres		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Le futur se constitue pareille somme de soixante livres	

Divers	En cas de prédécès donation de l'un à l'autre
---------------	---

signatures	
marques	

Ref :	Date : 28/9/1772	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Maury Germain	Bugarach (la ilhe)	Joseph +	Jeanne Germa Baruteau +	
EPOUSE	Rouger Jeanne Marie	Sougraigne (bernous)	Antoine (+)	Caverivière Magdelaine	Abadie Philippe son beau-frère

DOT FAITE A LA FUTURE

Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Se fait le legs que feu son père lui fit dans le contrat de mariage de sa sœur Marianne avec Philippe Abadie (31/10/1758) lequel legs était de cent cinquante livres. Le tout a été payé par le dit Abadie qui a ajouté vingt livres pour supplément de légitime.	Plus deux linseuls et une couverture de laine	
Le futur a fait reconnaissance sur ses biens pour répéter avec augment le cas échéant Robes bagues et bijoux demeureront acquis à la future		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
A déclaré ses biens être de la valeur de deux cents livres.	

Divers	
---------------	--

signatures	
marques	

Ref :	Date : 16/10/1772	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Cros François (laboureur)	Bouisse (ravaille)	Jean +	Barbaza Marie	
EPOUSE	Barbaza Marguerite	Bouisse (bourguets)	Jean Baptiste +	Amiel Jeanne	

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
<p>Se constitue tous les biens qui lui ont été cédés aujourd'hui par Bernard son frère au moyen de quatre cents livres et sous les conditions passées devant nous notaire avant le présent à la charge par le dit Cros de remplir les obligations clauses et conditions du dit contrat de cession, de plus convenu que les biens constitués demeureront néanmoins dotaux en faveur de la future épouse dont l'augment dotal demeurera fixé à la somme de trois cents livres dont la future épouse percevra les intérêts pendant sa vie le cas échéant. De plus le dit Cros a remis à la future la somme de six cents livres en grains (avoine seigle paumelle) bêtes à laine et bétail à corne gros. Convenu qu'elle a deux frères à Pierre elle sera tenu de lui bailler et garder deux brebis et à Joseph une le croît en provenant le dit Cros sera tenu de le garder jusqu'à un nombre de cinq tant qu'ils resteront à la maison. Si Bernard Barbaza devient infirme les futurs époux seront tenus de le nourrir et entretenir sa vie durant en rapportant à la maison ce qu'il a reçu d'eux</p> <p>La future pose et reconnaît sur ses biens la dite somme. Robes bagues et bijoux lui resteront acquis en cas de prédécès du futur</p>		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse

Divers	Se font donation de tous leurs biens au dernier survivant
---------------	---

signatures	
marques	

Ref :	Date : 17/10/1772	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Raynaud Pierre	Bouisse (bourguets)	Bernard +	Barbaza Marguerite	
EPOUSE	Barbaza Jeanne Marie (absente)	Bouisse	Jean	Fraiche Marianne	P Pech Jacques beau frère

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Son père lui constitue trois cents livres dont 200 seront payées avant la célébration du mariage. Le solde un an après.	Un cabinet de dix livres sera remis avant le mariage Sera tenu aussi de lui acheter avant le mariage un habit de la valeur de dix huit livres.	
La quelle somme sera reconnue sur le quart donné		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Sa mère lui donne le quart de ses biens dont elle se réserve la jouissance. Etant de la valeur le bien donné de trois cents livres.	

Divers	
---------------	--

signatures	Raynaud Pierre
marques	

Ref :	Date : 7/4/1773	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Raynaud Pierre	Bouisse			
EPOUSE	Raynaud Marianne	Bouisse	Pierre +	Delbourg Marie	

DOT FAITE A LA FUTURE

Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Se constitue 30 livres qui est le legs que lui fit son père (Désarnaud Bouisse)		
Le futur à réception fera reconnaissance sur ses biens pour répéter avec augment le cas échéant Robes bagues et bijoux demeureront acquis à la future		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Se constitue ses biens de valeur 90 livres	

Divers	Se font donation réciproque de leurs biens
---------------	--

signatures	
marques	

Ref :	Date : 19/5/1773	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Raynaud Antoine	Albières	Jean	Alquié Marguerite +	
EPOUSE	Deloupy Marguerite	Monferran	Pierre +	Raynaud Elisabeth	Raynaud Pierre, Deloupy Bernard ses oncles

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
		Sa mère lui constitue tous ses biens se réservant la moitié. Convenu que les futurs vivront avec elle et Marie et Jeanne Deloupy ses filles et à leur établissement le futur sera tenu de leur payer la dot prévu dans le testament du père (Désarnaud Bouisse il y a 15 ans). Si Marie ne peut vivre avec son beau-frère, elle sera vêtue nourrie et entretenue sur son bien en travaillant de ce qu'elle pourra Biens évalués à cent livres
Robes bagues et bijoux demeureront acquis à la future		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Son père lui constitue trois cents livres (270 de son chef 30 de sa mère), la quelle somme sera payée par Claude son fils aîné aux temps et terme contenus dans son CM (Désarnaud Bouisse)	

Divers	
---------------	--

signatures	
marques	

Ref :	Date : 28/5/1773	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Raynaud Raymond (brassier) vf	Bouisse	François +	Azais Françoise +	
EPOUSE	Francès Catherine	Auriac	Joseph +	Auriol Anne	Pierre son frère

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Son frère lui constitue trente livres pour les droits et prétentions qu'elle pourrait avoir sur les droits de son feu père dont quinze sont payées sur l'acte et le solde à la fête de St Gérard du mois d'octobre prochain		
Le futur à réception fera reconnaissance sur ses biens pour répéter avec augment le cas échéant		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
A déclaré ses biens être de pareille valeur.	

Divers	La future sera jouissante de tous les biens gardant viduité
---------------	---

signatures	
marques	

Ref :	Date : 30/10/1773	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Tisseyre Jean Pierre	Sougraigne (Bernous)	Pierre	Belot Marie	
EPOUSE	Monge Catherine	Arques	Etienne +	Rocher Marie	Etienne Bernu parastre, Antoine Bilhard, Barthélémy Rocher oncles

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
	Deux draps de lits toile commune de valeur six livres	Se constitue en dot les biens à elle parvenus par le décès ab intestat de son père Etienne Monge que partis ont estimés être de valeur de neuf cents livres. Ils seront et demeureront dotaux à la future épouse. Le futur viendra cohabiter avec elle dans sa maison Marie Rocher mère de la future lui constitue pour servir de légitime lui donne vingt quatre livres qui ont été comptés sur l'acte. Et ne pourra plus rien demander

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
<p>Son père lui donne la moitié de tous ses biens dont il pourra prendre possession d'un quart le jour même, l'autre quart au décès de ses père et mère. Devra participer au paiement des dettes. Comme les biens de Catherine Monge et ceux de sa sœur Marianne se trouvent hypothéqués d'un côté en faveur de Pierre Gaches meunier au moulin de Caunettes époux de Françoise Monge sœur de feu Etienne leur père et d'autre part en faveur de Jean Carla de Villardebelle en raison d'avance de fournitures par lui faites Tisseyre père promet payer l'un comme l'autre des créanciers ce faisant il fait et demeure subrogé aux hypothèques des dits Gaches et Carla les quelles créances peuvent être de huit cents livres dont il Et à faire payer sur les biens de la future</p> <p>Estimation des biens donnés au futur à deux cents livres.</p>	

Divers	
---------------	--

signatures	
marques	

Ref :	Date : 27/12/1773	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Raynaud Bernard	Peyrolles (pontils)	Pierre	Rousset Claire	
EPOUSE	Lacroux Anne	Peyrolles (pontils)	Jacques +	Guichou Anne	Etienne Tisseyre son beau frère

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Se constitue le legs que lui fit feu son père dans son testament (Arques) qui est de quarante cinq livres et une brebis de valeur quatre livres que le futur se fera payer au temps et terme contenu au dit testament		
Le futur à réception fera reconnaissance sur ses biens pour répéter avec augment le cas échéant Robes bagues et bijoux seront acquis à la future		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Son père lui donne une pièce de terre aux pontils à « pique d'en gaité » confrontant de cers le req del berger contenant trois séterées et deux carterées. Si la dite pièce ne lui convient pas il lui sera loisible de la laisser et recevra quatre vingt dix livres à quoi ils ont convenu dans l'espace de quatre années à compter des épousailles	

Divers	
---------------	--

signatures	
marques	

Ref :	Date : 8/1/1774	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Rivière Etienne	Bugarach (linas)	Etienne +	Chauvet Marianne +	Enric Rivière grand père
EPOUSE	Cros Marie Jeanne (absente)	Valmigère	François	Valmigère Marguerite	

DOT FAITE A LA FUTURE

Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Son père lui constitue soixante et dix huit livres (dix huit de son chef soixante de sa femme) dont 36 livres ont été payées le solde à la prochaine fête de St Michel de septembre.		
Le futur fera reconnaissance sur ses biens pour répéter avec augment le cas échéant Robes bagues et bijoux seront acquis à la future		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Son grand père lui fait le legs que son père lui fit dans son testament (Gap Couiza) pouvant être de 120 livres. Le futur vivra à même pot et feu avec son grand père travaillant au profit de la maison	

Divers	
---------------	--

signatures	
marques	

Ref :	Date : 23/3/1774	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Maury Pierre	Bains (Béziis)	Jean Pierre +	Rousset Anne	M Antoine frère
EPOUSE	Maury Jeanne	Bains (Béziis)	Jean (faisant pour la fille)	Azais Marthe	

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Son père lui donne soixante et quinze livres payables par moitié le premier versement dans un an à compter de ce jour		
Le futur fera reconnaissance sur ses biens pour répéter avec augment le cas échéant		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
A déclaré ses biens être de pareille valeur	

Divers	
---------------	--

signatures	
marques	

Ref :	Date : 12/4/1774	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Olive Henri (brassier)	Bugarach (capitaines)	Andrieu	Rivière Marie	Provensol cousin de St Pancrace
EPOUSE	Gibert Marie (vve)	Missègre	Raymond +	Azais Marianne	Gibert Jean cousin

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
		Se constitue ses biens de la valeur de cent quarante livres comme furent évalués au C M de feu Captier son défunt mari.

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Se constitue ses biens présents et à venir qu'il a dit être de la valeur de ceux de la future.	

Divers	La future sera jouissante sa vie durant gardant viduité. Le futur sera aussi jouissant avec possibilité de vendre et engager en cas de besoin.
---------------	--

signatures	Olive Enric, Prouvensol, Gibert Jean
marques	

Ref :	Date : 14/4/1774	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Chaluleau Jean Noël	Fourtou (mandrau)	Pierre +	Roques Marianne	Boni Jean beau- frère
EPOUSE	Cube Guilhalmette	Fourtou	Jean Baptiste +	Mas.. Rose (en fait Jammet)	

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse

Divers	ONT DECLARE PARTIES N AVOIR NUL BIEN
---------------	---

signatures	
marques	

Ref :	Date : 15/5/1774	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Sivade François (brassier)	Missègre	Clément	Boutou Jeanne +	
EPOUSE	Constans Jeanne (absente)	Missègre	François	Delfour Marie+	

DOT FAITE A LA FUTURE

Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Son père lui constitue cent livres que son fils aîné s'engage payer.		Douze brebis de quatre livre chacune seront remises avant le mariage.
Le futur fera reconnaissance sur ses biens pour répéter avec augment le cas échéant Robes bagues et bijoux resteront acquis à la future.		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Son père lui constitue trente livres de son chef, convenu qu'ils vivront ensemble et travailleront au profit de la maison	

Divers	
---------------	--

signatures	F Sibade (malgré la note parties ont dit ne savoir)
marques	

Ref :	Date : 1/6/1774	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Pech Joseph (brassier)	Bouisse (font de razouls)	Jean +	Barbaza Jeanne +	Jean son frère
EPOUSE	Saunière Marie (absente)	Cassaigne	Jean Pierre	Saunière Anne	

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
		Son père lui constitue la quatrième partie de ses biens et les trois quart restant à la fin de ses jours et de sa mère s'en réservant la jouissance (avec faculté de vendre). Lorsque Françoise sa fille se mariera il lui sera baillé 150 livres prises sur totalité du bien donné. Vivront ensemble et travailleront au profit de la maison. Ne pouvant vivre ensemble le futur et son épouse ne pourront jouir que le quart du bien donné Biens estimés à deux cent quatre vingt livres.

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
S'oblige de rapporter sur le bien de la future trois cent soixante livres dont deux cent cinquante livres ont été versées en acompte (argent, bétail à laine). Le solde sera remis à la fête de Toussaint prochaine	

Divers	
---------------	--

signatures	
marques	

Ref :	Date : 1/11/1775	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Azais Louis (brassier)	Arques (perruche)	Philippe+	Barrière Jeanne	Raymond frère
EPOUSE	Azais Marianne	Arques	Antoine	Cassignac Françoise +	

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Ne fait nulle donation que son consentement convenu que les futurs vivront avec leur beau-père		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Sa mère lui donne six livres payables dans un an. Le futur a déclaré n'avoir d'autre bien	

Divers	
---------------	--

signatures	
marques	

Ref :	Date : 15/1/1774	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Saunière Pierre	Peyrolles	Antoine	Gibert Guilhaumette	Doutre Paulet oncle
EPOUSE	Maury Marie (son père faisant pour elle)	Peyrolles	Jean Baptiste	Azais Rose +	

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Son père lui constitue cent vingt livres (80 de son chef 40 de sa mère) convenus qu'ils vivront ensemble et en commun et travailleront tous au profit de la maison. Si séparation ne pourra retirer que les 120 livres données à la future.		
Robes bagues et bijoux resteront acquis à la future		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Son père lui donne un couvert en soutouil de contenance de six cannes au dit Peyrolles plus une pièce de terre champ et vigne « al coutieu des majestés » de contenance deux séterées sa mère lui donne une pièce de terre à las « violles » de six carterées plus un ferrajal au dessus de la fontaine d'un coup et demi de terre, plus un champ al cazal d'une carterée. Les dites pièces sont à la disposition du futur Bien évalué à cent vingt livres.	

Divers	
---------------	--

signatures	
marques	

Ref :	Date : 24/1/1774	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Vayre Jean Antoine (boulangier)	Chalabre (rdt à Caudiès)	Raymond	Bourdilh Marie	Vayre Barthélémy oncle curé de Lanet
EPOUSE	Bertrand Anne (père faisant pour elle et promet lui faire agréer)	Rdt à Arques	Jean (meunier)	Anguille Marie	Jean et Pierre frères

DOT FAITE A LA FUTURE

Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Ses parents lui constituent cent vingt livres remise au futur avant la passation de l'acte.	Un cabinet bois de sapin de valeur 15 livres que le futur a déjà reçu	
Le futur pose assigne et reconnaît la somme et le cabinet sur tous ses biens en faveur de la future		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Ses parents lui font donation de quatre cents livres qui lui ont été remises	

Divers	
---------------	--

signatures	Vayre futur époux et son oncle Bertrand (3 signatures) Ormières
marques	

Ref :	Date : 26/1/1774	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Bot Jean	Luc sur Aude	Pierre +	Lauzière Jeanne	
EPOUSE	Rouger Marianne	Sougraigne (Bernous)	Pierre+	Denarnaud Marianne	Son frère Jean Pierre

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Son frère lui fait le legs que son père lui fit dans le CM de Jean Pierre (8/2/1770 Arques) qui est de quatre vingt dix livres payables par moitié c'est à dire 45 de jour en jour et le solde dans un an		Plus trois brebis de valeur cinq livres chacune
A réception le futur fera reconnaissance sur ses biens pour répéter avec augment le cas échéant Robes bagues et bijoux resteront acquis à la future		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Le futur a dit ses biens être de la valeur de deux cents livres	

Divers	
---------------	--

signatures	
marques	

Ref :	Date : 31/1/1774	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Deloupy Celse (brassier)	Bains	Bernard +	Cathala Marie	Jean frère, Jean Pierre Cathala oncle
EPOUSE	Raynaud Paule	Terroles	Joseph +	Raynaud Anne +	Atoine et Jacques ses frères

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
	En outre son frère lui donne un cabinet bois de sapin, un veste jupe ras de maroc, et un tablier le tout évalué vingt livres et quatre cannes de toile de maison évaluée quarante sous la canne, un capusson de valeur de six livres Le tout sera remis avant le mariage	Se constitue les biens a elle advenus par le décès de ses parents biens qu'elle cède à son frère Antoine pour la somme de cent vingt livres (95 représentant la part du père 25 celle de la mère). Trente livres sont payées au passage de l'acte ; le solde sera payé sur deux ans à la fête de St Michel de septembre.
A réception le futur fera reconnaissance sur ses biens pour répéter avec augment le cas échéant Robes bagues et bijoux resteront acquis à la future		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Rien sur les biens de l'époux	

Divers	
---------------	--

signatures	Antoine Raynaud
marques	

Ref :	Date : 27/2/1774	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Bousgarbiès François (veuf)	Bugarach	François +	Burgat Marianne	
EPOUSE	Valmigère Anne (veuve)	Rdt à Bugarach	Pierre		Son père

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
		Se constitue ses biens en quoi que consistent et où qu'ils puissent se trouver avec pouvoir de les retirer des mains de ceux qui les possèdent. Estimés à cent quatre vingt livres
A réception le futur fera reconnaissance sur ses biens pour répéter avec augment le cas échéant		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
A estimé ses biens être de pareille valeur	

Divers	Si prédécès de l'époux veut qu'elle soit jouissante de la maison qu'il possède à Bugarach gardant viduité. De plus lui fait donation de la somme de soixante livres à prendre sur ses biens les plus solides.
---------------	---

signatures	
marques	

Ref :	Date : 14/7/1774	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Delbouix Dominique Marie	Rdt à Bugarach	Philippe +	Ramel Catherine +	
EPOUSE	Barthe Françoise	Bugarach	Joseph +	Rolland Anne +	Son frère

DOT FAITE A LA FUTURE

Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
		Se constitue trois mille livres somme à elle constituée par feu Joseph Barthe son père lors du contrat de son frère (Cambriels Tuchan) En paiement de cette somme le dit Barthe de Lanet son frère lui baille tout le bien fonds qu'il possède au lieu de Bugarach consistant en champs terres cultes et incultes telles que son fermier les jouit avec les cavaux que se même fermier y avait.

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse

Divers	<u>note marginale</u> : lesquels biens seront et demeureront dotaux à la fiancée et pouvant être aliénés par le futur époux.
---------------	--

signatures	Barthe de Lanet, Françoise Barthe, Delbouix
marques	

Ref :	Date : 2/1/1775	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Coudié Pierre (brassier)	Cubieres	Jean	Bénazet Marie +	
EPOUSE	Fages Catherine	Arques	Paulet	Raynaud Elisabeth	François frère, Jean Peyrard beau-frère

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Son père lui constitue cent vingt livres acompte de laquelle il a payé 90 livres, le solde sera payé sur deux ans à compter du dit jour.		
A réception le futur fera reconnaissance sur ses biens pour répéter avec augment le cas échéant Robes bagues et bijoux seront acquis à la future		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Son père lui donne tous ses biens. Présentement un tiers et le reste dont il se réserve la jouissance à son décès et celui de son épouse Conte Magdelaine Reste une fille à établir ils lui feront le parti de cent vingt livres à son établissement ou à vingt cinq ans, si elle ne se marie pas veut qu'elle soit nourrie vêtue et entretenue sur son bien travaillant de ce qu'elle pourra au profit de la maison. Le futur vivra avec son père si séparation ne jouira que du tiers donné. Biens évalués à deux cents livres.	

Divers	
---------------	--

signatures	
marques	

Ref :	Date : 9/1/1775	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Maurel Jean Bernard	Peyrolles	Pierre +	Azais Catherine	
EPOUSE	Caverivière Jeanne (absente)	Arques	Jean	Tiffou Marie	

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Son père lui constitue cent cinquante livres qui est le legs qu'il lui fit au contrat de Pierre Caverivière frère de la future épouse		
A réception le futur fera reconnaissance sur ses biens pour répéter avec augment le cas échéant Robes bagues et bijoux seront acquis à la future		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
A déclaré ses biens de la valeur de cent quatre vingt dix livres	

Divers	Fait donation de soixante livres en cas de prédécès
---------------	---

signatures	
marques	

Ref :	Date : 26/1/1775	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Vidal Jean (brassier)	Missègre	Jean +	Rivière Marguerite +	
EPOUSE	Delfour Françoise (absente)	Missègre	Jean Pierre	Raynaud Jeanne +	

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Son père lui constitue trois cents livres (260 de son chef 40 de sa mère) payables en trois fois à la prochaine fête de Toussaint cent cinquante livres et aux deux suivantes soixante et quinze.		
A réception le futur fera reconnaissance sur ses biens pour répéter avec augment le cas échéant Robes bagues et bijoux seront acquis à la future		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
A déclaré ses biens être de valeur de trois cents livres	

Divers	
---------------	--

signatures	Delfour
marques	

Ref :	Date : 5/2/1775	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Gaillard Jean	Arques	Pierre	Vidal Philippe	P & M
EPOUSE	Monge Bernarde (absente)	Arques	Louis	Bernard Catherine	

DOT FAITE A LA FUTURE

Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Son père lui constitue cent vingt livres acompte de laquelle somme il s'engage à payer celle de quarante cinq en argent grain ou nipes avant le mariage. Le solde en deux ans		
A réception le futur fera reconnaissance sur ses biens pour répéter avec augment le cas échéant		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Sa mère lui constitue la moitié de ses biens desquels elle se réserve la jouissance de la moitié avec faculté de vendre en cas de besoin. Vivront ensemble et en commun et travailleront au profit du dit bien. Et ne pourront procéder au partage du bien qu'après la mort de la dite Vidal. Le bien est évalué à la somme de cent cinquante livres. En cas de séparation le futur époux ne pourra jouir que du quart des biens et qu'il ne topera que pour le quart à l'établissement des enfants à établir.	

Divers	L Monge, Gaillard
---------------	-------------------

signatures	
marques	

Ref :	Date : 10/12/1775	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Poudou Paul	Villetritouls	Pierre	Bédos Marie	
EPOUSE	Gout Marie (absente)	La Caunette	Jean	Gibert Anne	

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Son père lui constitue soixante livres dont quarante deux ont été versées en acompte le solde dans un an à compter du jour de l'acte.		
A réception le futur fera reconnaissance sur ses biens pour répéter avec augment le cas échéant Robes bagues et bijoux seront acquis à la future		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Son père ne lui fait aucune constitution ce n'est seulement que le consentement qu'il lui donne pour se marier	

Divers	
---------------	--

signatures	
marques	

Ref :	Date : 21/12/1775	Lieu : Bouisse			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Cambriels Jean	Bouisse	Jean Paul +	Maury Jeanne	Ses frères Antoine et Etienne
EPOUSE	Pech Marie	Bouisse	Jean +	Bonnefoux Jeanne	Jean et Claire ses frère et sœur

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Se constitue quatre cents livres que le futur a déclaré avoir reçu avant le présent en argent et pièces de cours.		
A réception le futur a fait reconnaissance sur ses biens pour répéter avec augment le cas échéant Robes bagues et bijoux seront acquis à la future		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
A déclaré ses biens peuvent être de valeur de cinq cents livres.	

Divers	A été convenu entre les dits Cambriels Jean et Antoine que Antoine doit payer à son frère Jean « la somme de cinq cents livres scavoir deux cents livres aux festes de paques prochaines et trois cents deux ans après – 150 livres par année- et moyennant la susdite somme le dit Jean cède quite et déclare à son dit frère. Anthoine tous et chacuns les droits qu'il peut avoir sur les biens de feu Jean Paul Cambriels leur père.
---------------	--

signatures	
marques	

Ref :	Date : 30/4/1775	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Sérié Jean Louis	Villardebelle	Louis		
EPOUSE	Laffon Jeanne	Villardebelle	Jean Antoine	Gaches Marie	

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Son père lui donne cent livres et paye au futur un acompte de trente livres, le solde sur deux ans à chaque fête de St Michel de septembre	Sera tenu de donner robes bagues et bijoux avant la célébration du mariage, l'habit sera composé d'une robe et jupe étamine de rase du maroc de valeur de vingt et quatre livres	
A réception le futur fera reconnaissance sur ses biens pour répéter avec augment le cas échéant		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Son père lui donne la maison qu'il jouit à Villardebelle , convenu qu'ils vivront ensemble avec son dit père travailleront au profit de la maison. En cas de séparation le dit Sérié père sera tenu d'habiter à la chambre attenante la maison. De plus le père donne au fils deux brebis. En cas de séparation le père se réserve le bas de la maison pour y tenir la volaille Pouvant être le bien donné de cent vingt livres.	

Divers	
---------------	--

signatures	Sérié père
marques	

Ref :	Date : 1/6/1775	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Cartade Noël (meunier)	Palairac	Louis	Joffre Claire	
EPOUSE	Moulines Anne (absente)		Bonnaventure (meunier à St Pancrace)	Chauvet Marthe	Pech Barthélémy beau frère meunier de Lanet

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Son père lui donne cent quarante quatre livres qu'il promet payer par moitié dans un an du jour de l'acte et un an après		
A réception le futur fera reconnaissance sur ses biens pour répéter avec augment le cas échéant		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Son père lui donne tous ses biens convenu qu'ils vivront ensemble à même pot et feu et de travailler au profit de la maison, ne pouvant vivre ensemble le père ne pourra jouir que de la moitié du bien donné. Il reste un fils à établir Bernard il lui sera fait le parti de deux cents livres, et jusqu'au dit temps sera de travailler au bien de la maison de ce qu'il pourra se trouvant être infirme et son frère sera tenu de le nourrir sa vie durant. Se réserve le père la moitié du bien pour lui et son épouse. Biens évalués à quatre cents livres	

Divers	
---------------	--

signatures	Moulines, Cartade
marques	

Ref :	Date : 26/7/1775	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Valmigère Pierre (brassier)	Arques (frau haute)	Pierre +	Salva Catherine	François son frère
EPOUSE	Rougé Marie Magdelaine	Sougraigne (caussé)	Jean +	Jean Elisabeth	

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Se constitue cent quarante cinq livres savoir cent livres qu'elle s'est gagné en servant pendant l'espace de onze années et quarante cinq du chef de ses père et mère. Le futur a reçu cent livres		
A réception le futur fera reconnaissance sur ses biens pour répéter avec augment le cas échéant Robes bagues et bijoux promis pour le jour de la noce seront acquis à la future.		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
A déclaré ses biens être de cent quatre vingt livres	

Divers	
---------------	--

signatures	
marques	

Ref :	Date : 24/1/1776	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
-EPOUX	Limouzy Jean (brassier)	Albières	Barthélemy	Alquié Elisabeth	
EPOUSE	Azais Marie	Albières (joncaïrolles)	Etienne +	Modest Thérèse +	Alexis Azais son oncle

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Se constitue cent vingt livres soit soixante de ses biens paternels et soixante d'un don de M Roudel ancien curé d'Albières . Le futur a dit avoir reçu le tout.		
le futur a fait reconnaissance sur ses biens pour répéter avec augment le cas échéant		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Son père lui donne tous ses biens dont il se réserve la jouissance de la moitié tant pour lui que pour son épouse convenu qu'ils vivront ensemble. Il reste deux garçons, Antoine et Louis, et deux filles, Anne et Brigitte, à établir. Il leur sera donné à chacun soixante six livres et aux garçons ce qu'ils pourront gagner en servant de valet et aux filles deux brebis, de valeur quatre livres chacune, qui leur appartiennent et seront élevées et entretenues sur le bien jusqu'au nombre quatre chacune et leur seront délivrées à leur établissement. De valeur les biens donnés deux cents livres	

Divers	
---------------	--

signatures	
marques	

Ref :	Date : 26/1/1776	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Rouger Laurent (brassier)	Sougraigne (Bernous)	François	Tesseire Elisabeth	
EPOUSE	Raynaud Elisabeth (absente)	Alet St Salvaire	Pierre Martin	Gaida Germaine	

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Deux cents soixante livres dont un acompte de 80 livres a été payé au futur. Solde payable en deux ans (80 livres pour la Toussaint prochaine et 100 livres un an après.)		
Le futur reconnaitra la dite somme à réception sur son bien.		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
<p>Son père lui donne tous et chacuns ses biens présents et à venir tant immeubles et cabaux s'en réserve la jouissance pour lui et son épouse leur vie durant à charge pour le futeur époux que pour l'établissement de Bernard et Jean, Marianne et Poule (sic) ses deux garçons et filles il leur fera a un chacun des garçons et a chacune des filles la somme de 100 livres lors de leur établissement ou à 25 ans et jusqu'au dit temps seront vêtus nourris et entretenus sur le dit bien en travaillant de ce qu'ils pourront au profit de la maison</p> <p>Sa mère lui donne 120 livres de ses biens libres et parafernaus.</p>	
Biens de l'époux estimés à quatre cents livres.	

Divers	Convenu que bagues et bijoux demeureront acquis à la future si prédécès de l'époux
---------------	--

signatures	
marques	

Ref :	Date : 26/1/1776	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Cros François (brassier)	Bouisse (boudis)	Alexis +	Barnaza Marie	
EPOUSE	Raynaud Catherine	Belcastel (cravides)	Pierre +	Delbourg Marie	Pierre Raynaud (beau frère)

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
		Se constitue tous ses biens qui peuvent être de la valeur de trente livres.
le futur a fait reconnaissance sur ses biens		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Sa mère lui donne tous ses biens se réservant la jouissance des trois quart à la charge que le dit futur sera tenu de payer à quatre garçons et une fille la somme de trente livre à chacun trente livres en attendant seront logés dans la maison de leur mère et travailleront au profit de la maison. En cas d'infirmité seront nourris et entretenus sur icelle	

Divers	
---------------	--

signatures	
marques	

Ref :	Date : 27/1/1776	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Fraiche Guillaume (brassier)	Arques (frau basse)	Jean +	Mounié Marie	
EPOUSE	Azais Marie veuve Azais Guillaume (bézis)				François son frère de Valmigère

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
		Se constitue ses biens de valeur soixante livres

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Sa mère lui fait le même legs qu'à Jacques Fraiche (14/6/1767) aux mêmes clauses et conditions. Le bien est évalué à deux cents livres	

Divers	Le futur donne à la future la jouissance de tous ses biens en gardant viduité. Convenu que la future sera maître de vendre pour ses besoins en cas d'infirmité
---------------	--

signatures	
marques	

Ref :	Date : 28/1/1776	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Rousset Antoine	Sougraigne (crouzils)	Jean	Deloupy Marie Anne	
EPOUSE	Sairenc Thérèse	Sougraigne	Jean +	Malet Anne	Pierre son frère

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Se constitue le legs que lui fit son feu père dans le C M de Pierre son frère (Désarnaud Bouisse) le dit legs de valeur de 90 livres. Se constitue de plus trente quatre livres qu'elle a gagnées en servant. Faisant en tout cent trente quatre livres (sic). Son frère paie cinquante et une livres et le reste en six versements à chaque fête de St Michel de septembre.	Et un habit de neuf livres.	
le futur a fait reconnaissance sur ses biens pour répéter avec augment le cas échéant		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Son père lui donne tous ses meubles dont il se réserve la jouissance pour lui et sa femme leur vie durant. Le futur sera tenu de payer à sa sœur quatre vingt dix livres et un habit de neuf livres à son établissement (aux conditions qui seront alors fixées) ou à vingt cinq ans en attendant sera vêtue et nourrie sur son bien et travaillera au profit de la maison. Bien évalué à deux cents livres.	

Divers	
---------------	--

signatures	
marques	

Ref :	Date : 1/2/1776	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Saunière François	Peyrolles	Antoine	Gibert Guilhalme	
EPOUSE	Raynaud Marie (absente)	Peyrolles	Pierre	Rousset Claire	

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Son père lui constitue soixante et douze livres Le tout sera remis avant la célébration du mariage	Et un cabinet bois de sapin de valeur dix livres.	
le futur a fait reconnaissance sur ses biens pour répéter avec augment le cas échéant		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Lui donne le quart de ses biens et le reste à la fin de ses jours. Il reste à établir un garçon Louis et une fille Françoise. Il donne à chacun cent vingt livres (60 de son chef et pareille somme de sa mère). Françoise sera nourrie et entretenue jusqu'alors sur son bien et travaillera au profit de la maison. Louis infirme sera vêtu et nourri sur son bien s'il ne se marie pas travaillera de ce qu'il pourra au profit de la maison Vivront à même pot et feu jusqu'au décès des parents. Bien estimés à cent cinquante livres.	

Divers	
---------------	--

signatures	
marques	

Ref :	Date : 1/1/1776	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Raynaud Jean (brassier)	Arques	Antoine	Mounié Marie	
EPOUSE	Pourcines Jeanne	Arques	Bernard +	Bernard Marie	

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
		Se constitue ses biens qui peuvent être de quatre vingt dix livres.
A réception le futur fera reconnaissance sur ses biens pour répéter avec augment le cas échéant		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Son père lui constitue tous ses biens s'en réservant la jouissance pour lui et sa femme ils vivront ensemble et en commun. Il reste une fille à établir Catherine à son établissement il lui sera fait le parti de quatre vingt livres, jusqu'alors elle sera nourrie vêtue et entretenus sur le bien donné à son dit fils ou se réserve le père de vendre du bien pour sa subsistance. Ont déclaré les biens être de deux cents livres.	

Divers	
---------------	--

signatures	
marques	

Ref :	Date : 4/1/1776	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Barbaza Bernard	Bouisse (col du périé)	Jean	Fraiche Marianne	
EPOUSE	Azais Jeanne (absente)	Albières (joncaïrolles)	Alexis	Azais Marie	

DOT FAITE A LA FUTURE

Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Son père lui constitue cent quatre vingt livres dont il a versé un acompte de cent cinq livres. Le reste sera payé à la prochaine fête de Saint Michel de septembre.		
A réception le futur fera reconnaissance sur ses biens pour répéter avec augment le cas échéant. Robes bagues et bijoux seront acquis à la future.		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Son père lui constitue le quart de ses biens et les trois quarts restant lui reviendront après la mort de ses père et mère. Il se réserve la jouissance des dits trois quarts. Le futur vivra avec ses père et mère à même pot et feu si séparation ne pourra jouir que du quart donné. Estimé le bien à deux cents livres	

Divers	
---------------	--

signatures	Louis Azais
marques	

Ref :	Date : 6/1/1776	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Boutet Marc Antoine	Arques	Bernard	Caverivière Jeanne	Jean Bernard beau frère
EPOUSE	Barrière Anne (absente)	Arques	Jean	Monge Anne	Jean Vézia beau-frère

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Son père lui constitue quatre cents livres (350 de son chef 50 de sa mère) dont un acompte de cent livres a été payé au cours de l'acte. Cent livres destinées aux nipes seront payées avant le mariage et les deux cents livres restant en deux versements sur deux ans à compter du jour du mariage. La future épouse n'aura plus rien à prétendre sur les biens de ses père et mère.		
A réception le futur fera reconnaissance sur ses biens pour répéter avec augment le cas échéant.		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Son père lui donne la moitié de ses biens. Il reste deux filles à établir Catherine et Rose il leur sera donné à chacune cent cinquante livres, dans lesquelles seront comprises trente six livres pour les droits qu'elles pourraient prétendre sur les biens de leur mère, et un habit ras de maroc de valeur de douze livres. Leur donne aussi un cabinet bois de sapin de valeur dix livres. Se réservant le père de pouvoir vendre pour ses besoins de l'autre moitié restante. S'il n'en a point disposé le dit bien ira à son fils	

Divers	
---------------	--

signatures	
marques	

Ref :	Date : 7/1/1776	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Belot Jean François	Fourtou (belots)	Jean François	Gau Marie	
EPOUSE	Cros Anne (absente)	Terroles (col de l'espinas)	Louis	Fraiche Anne	

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Son père lui constitue cent cinquante livres dont il a payé cent vingt livres au passage de l'acte, le solde sera payé dans un an		
A réception le futur fera reconnaissance sur ses biens pour répéter avec augment le cas échéant. Robes bagues et bijoux seront acquis à la future		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
A estimé ses biens à cent cinquante livres. Le futur promet de donner à la future un cabinet bois de sapin de la valeur dix livres.	

Divers	
---------------	--

signatures	Belot et Fraiche Antoine de la Frau haute (oncle de l'époux) parmi les témoins Jean François Mauri de Bouisse qui signe Maurin (belle écriture)
marques	

Ref :	Date : 15/1/1776	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Bataille Jean	Valmigière	Jean +	Laborie Anne	
EPOUSE	Lacroux Bernarde	Peyrolles (pontils)	Jacques +	Guichou Jeanne	Tesseire Etienne beau- frère

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Se constitue le legs que lui fit son père dans son testament (Arques) soit quarante cinq livres. Son beau frère en paie la moitié au passage de l'acte et promet payer le reste à la prochaine fête de N D d'août.		Et une brebis, déjà remise au futur
A réception le futur fera reconnaissance sur ses biens pour répéter avec augment le cas échéant. Robes bagues et bijoux seront acquis à la future		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse

Divers	
---------------	--

signatures	
marques	

Ref :	Date : 20/1/1776	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Doutre François	Luc	Bernard +	Poncet Anne	
EPOUSE	Rougé Marie (absente)	Sougraigne	François	Tesseire Elisabeth	

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Son père lui constitue cent livres dont un acompte de quarante huit livres a été payé au cours du passage de l'acte et le solde le père promet payer à la fête de toussaint prochaine		
A réception le futur fera reconnaissance sur ses biens pour répéter avec augment le cas échéant. Robes bagues et bijoux seront acquis à la future		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Le futur a déclaré ses biens être de cent vingt livres	

Divers	
---------------	--

signatures	
marques	

Ref :	Date : 3/2/1776	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Vidal Benoît	Peyrolles	Paulet	Vdal Marguerite	
EPOUSE	Saunière Guilhelme (absente)	Peyrolles	Barthélemy	Prax Françoise	

DOT FAITE A LA FUTURE

Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Son père lui constitue soixante livres dont trente seront payées avant le mariage pour servir aux habits nuptiaux et le solde sur deux ans à compter de ce jour.		
A réception le futur fera reconnaissance sur ses biens pour répéter avec augment le cas échéant. Robes bagues et bijoux seront acquis à la future		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Se constitue ses biens pouvant être de la valeur de quarante livres.	

Divers	
---------------	--

signatures	
marques	

Ref :	Date : 3/2/1776	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Raynaud Marc (ménager)	Peyrolles	Pierre Marie +	Azais Marie	Hyacinthe , Jean Pierre ses frères
EPOUSE	Rousset Christine	Sougraigne (crouzils)	François +	Rougé Françoise +	Jacques son frère, Jean Mounié son oncle de la Frau basse

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
		Se constitue tous ses biens pouvant être de quatre cent cinquante livres.
A réception le futur fera reconnaissance sur ses biens pour répéter avec augment le cas échéant. Robes bagues et bijoux seront acquis à la future		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Hyacinthe son frère lui donne la moitié de ses biens dans la paroisse de Peyrolles se réservant la maison des pontils et ont promis d'habiter ensemble la maison. En cas de séparation Marc et Hyacinthe seront tenus de faire un logement convenable où le dit Marc sera logé à frais communs Restent deux sœurs à établir Jeanne Marie et Jeannette, Marc et Hyacinthe leur feront les partis suivant la portée de leur bien. Bien estimé à quatre cents livres.	

Divers	
---------------	--

signatures	Raynaud Hyacinthe
marques	

Ref :	Date : 22/4/1776	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Boutet Bernard	Arques	Bernard	Maure Françoise	
EPOUSE	Bernard Marianne (absente)	Arques (pébrières)	Marc Antoine	Caverivière Claire	

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Lui constitue quarante cinq livres qui est le legs qu'il lui fit dans le C M de Bernard Bernard son fils le père promet payer au temps et terme prévu dans le dit CM. Son frère Bernard lui donne 30 livres qu'il promet payer dans un an à compter de ce jour		
A réception le futur fera reconnaissance sur ses biens pour répéter avec augment le cas échéant. Robes bagues et bijoux seront acquis à la future		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
A déclaré ses biens être de valeur de soixante et quinze livres	

Divers	
---------------	--

signatures	
marques	

Ref :	Date : 26/4/1776	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Saunière Antoine	Arques	Jean	Cros Marie	
EPOUSE	Gazeu Anne (absente)	Fourtou (Mandrau)	Jean Pierre (faisant pour elle)	Chauvet Guillaumette +	Assisté de Pierre Guichou de la Mouline

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Son père lui constitue deux cents livres (100 de son chef 100 de sa mère) dont cent vingt trois livres ont été payées ce jour et le solde dans deux ans à compter du dit jour.		
A réception le futur fera reconnaissance sur ses biens pour répéter avec augment le cas échéant. Robes bagues et bijoux seront acquis à la future		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Biens de l'époux de la valeur de deux cents livres	

Divers	
---------------	--

signatures	
marques	

Ref :	Date : 27/4/1776	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Tiffou Joseph	Monferran	Vincent +	Denarnaud Jeanne	Denarnaud Jean Pierre son oncle
EPOUSE	Delbourg Françoise (absente)	Arques (pébrières)	Guillaume	Maury Catherine	

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Son père lui constitue soixante livres (30 du père 30 de la mère). Trente seront remises au futur avant le mariage le solde un an plus tard.		
A réception le futur fera reconnaissance sur ses biens pour répéter avec augment le cas échéant. Robes bagues et bijoux seront acquis à la future		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
A déclaré ses biens être de la valeur de soixante livres	

Divers	
---------------	--

signatures	
marques	

Ref :	Date : 10/5/1776	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Résseguier Pierre	Bouisse (bourguets)	Jean	Mir Marie +	
EPOUSE	Cantié Françoise	Bouisse (Salagriffe)	Jean Baptiste +	Lautier Françoise	Jean son frère, Jean Lautier oncle

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Se constitue cent treize livres que son frère promet payer. Il verse un acompte de cinquante quatre livres et les cinquante neuf livres restantes dans trois ans. La future a renoncé à tous ses droits sur ses parents.		
A réception le futur fera reconnaissance sur ses biens pour répéter avec augment le cas échéant. Robes bagues et bijoux seront acquis à la future		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Son père lui donne le quart de ses biens se réservant la jouissance des trois quarts jusqu'à la fin de ses jours. Il lui reste à établir un garçon Antoine, une fille Marianne il leur donne à leur établissement soixante et quinze livres à prendre sur la totalité de ses biens en attendant seront nourris vêtus et entretenus sur le dit bien donné et travailleront de ce qu'ils pourront. Le père a déclaré qu'il ne prétend point avoir à demander sur ce qu'ils auront gagné en servant tant le dit Antoine que la dite Marianne. Père et fils vivront ensemble et en commun. Bien évalué à cent cinquante livres.	

Divers	
---------------	--

signatures	Jean Lautier
marques	

Ref :	Date : 22/5/1776	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Deloupy Celse	Monferran	Bernard +	Cathala Marie +	Cathala Jean Pierre (oncle) Raynaud Antoine oncle de Terroles
EPOUSE	Boutet Catherine	Arques	Jean +	Barbaza Marianne	Vidal Marsal son parastre

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Se constitue cent soixante cinq livres et sa mère lui constitue quinze livres faisant en tout cent huitante livres moyennant ce elle renonce à tous ses droits sur les biens de ses père et mère. Son frère a compté quarante huit livres et s'oblige payer le solde sur deux ans		
A réception le futur fera reconnaissance sur ses biens pour répéter avec augment le cas échéant. Robes bagues et bijoux seront acquis à la future		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
A déclaré ses biens être de la valeur de cent huitante livres	

Divers	
---------------	--

signatures	Raynaud Antoine
marques	

Ref :	Date : 25/6/1776	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Barbaza Etienne	Bouisse (bourguets)	Bernard +	Raynaud Marguerite	
EPOUSE	Raynaud Françoise (absente)	Terroles	Barthélemy	Izard Peironne	Rousset Guillaume beau frère

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Son père lui constitue soixante et quinze livres comme est contenu au CM de Guillaume Rousset et Paule Raynaud (Désarnaud Bouisse) dont Guillaume Rousset a payé au cours de l'acte trente livres et promet payer le solde à la prochaine fête de St Martin ; en échange son beau père lui cède une pièce de terre sise à Terroles (convenu que si la pièce est estimée au dessus de 75 livres Rousset remboursera à son beau père l'excédent)		
A réception le futur fera reconnaissance sur ses biens pour répéter avec augment le cas échéant. Robes bagues et bijoux seront acquis à la future		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Estimation de ses biens à nonante livres.	

Divers	En cas de prédécès veut le futur que sa femme soit vêtue nourrie et entretenue dans sa maison en travaillant de ce qu'elle pourra
---------------	---

signatures	
marques	

Ref :	Date : 25/8/1776	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Delbourg Jean Baptiste	Bouisse (Corre)	Antoine	Resseguier Magdelaine +	
EPOUSE	Barbaza Anne (absente)	Bouisse (bourguets)	Antoine	Garrigue Catherine	

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Son père lui constitue soixante livres qu'il promet de payer de jour en jour.		
A réception le futur fera reconnaissance sur ses biens pour répéter avec augment le cas échéant. Robes bagues et bijoux seront acquis à la future		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Son père lui donne ce qu'il a gagné en servant de valet pouvant être de quatre vingt livres.	

Divers	
---------------	--

signatures	
marques	

Ref :	Date : 22/11/1776	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Monge Pierre (brassier)	Arques	Louis	Bernard Catherine	Boît frère
EPOUSE	Cros Jeanne	Clermont (castillou)	Etienne +	Delbourg Jeanne	Jacques et Alexandre ses frères

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Se constitue cent cinq livres que son frère Jacques promet payer	Un cabinet de valeur dix huit livres qu' Alexandre promet remettre avant le mariage.	
A réception le futur fera reconnaissance sur ses biens pour répéter avec augment le cas échéant. Robes bagues et bijoux seront acquis à la future		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Son père lui constitue la moitié de ses biens et l'autre moitié dont il se réserve la jouissance à la fin de ses jours. Sa mère sera aussi jouissante du dit bien réservé.	

Divers	
---------------	--

signatures	Louis Monge
marques	

Ref :	Date : 7/10/1776	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Barthés Antoine	Arques	Antoine	Gari Jeanne	
EPOUSE	Tisseyre Marie (absente)	Rennes	Louis	Bouteville Marie	

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Son père lui donne cent vingt six livres acompte de laquelle somme il promet payer vingt quatre livres Distraction faite des « dotalisses » la somme payée sur quatre ans	Quatre linseuls Une paillasse Une couverte laine moyenne valeur dont la valeur du tout sera tenue en compte sur les cent vingt six livres.	
A réception le futur fera reconnaissance sur ses biens pour répéter avec augment le cas échéant.		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Son père lui donne la moitié de tous ses biens se réservant l'autre moitié pour en faire à ses grès et volontés. Bien estimé à deux cents francs	

Divers	
---------------	--

signatures	
marques	

Ref :	Date : 12/10/1776	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Azais Jean Baptiste (brassier)	Bains (coume sourde)	Paulet	Fabre Jeanne	
EPOUSE	Baruteu Marguerite (absente)	Bugarach (Baruteux)	Joseph	Carrière Anne +	

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Son père lui donne trois cent quatre vingt dix livres dont trente pour les apports maternels dont deux cents livres payées devant le notaire. Le solde sera payé sur six ans sans intérêt.	Plus quatre linseuls toile commune de vingt pans chacun Un traversin garni de plumes Une paillasse Une couverture laine Avant le mariage	
A réception le futur fera reconnaissance sur ses biens pour répéter avec augment le cas échéant.		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Son père lui constitue une maison à la dite métairie et ce qui se trouve dans la dite maison, convenu de vivre ensemble et en commun, en cas de séparation le fils pourra prétendre les effets se trouvant dans la dite maison. Le père fait don de plusieurs pièces de terre (elles sont décrites) à son fils, évaluées à la somme de cinq cents livres	Quarante deux livres

Divers	
---------------	--

signatures	
marques	

Ref :	Date : 13/1/1777	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Cros Jean	Valmigère	François	Valmigère Marguerite	
EPOUSE	Rivière Anne (absente)	Bugarach (linas)	André	Olive Magdelaine	

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Son père lui constitue cent livres (savoir cinquante de son chef cinquante de sa mère). Cinquante livres seront payées à la prochaine fête de St Michel et le solde un an après.	Et un habit de quinze livres	
A réception le futur fera reconnaissance sur ses biens pour répéter avec augment le cas échéant		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Ses père et mère lui donnent la quatrième partie de leur bien pour en jouir en cas de séparation et les trois quarts restants à la fin de leur jours. Il leur reste cinq enfants à établir savoir Anne, Angèle, Marianne, Jeanne et Etienne leur donnant de leur chefs à chacun soixante et quinze livres à leur établissement ou à 25 ans. Les susdits légats seront pris sur la totalité des biens. Bien donné évalué à cinquante livres.	

Divers	
---------------	--

signatures	
marques	

Ref :	Date : 13/1/1777	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Vidal Nicolas	Arques	Marc	Cassé Martine	
EPOUSE	Boni Claude (absente)	Montlaur	Mérigou		

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Son père lui constitue quatre vingt dix livres qu'il promet payer sur deux ans		
A réception le futur fera reconnaissance sur ses biens pour répéter avec augment le cas échéant		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Son père lui donne la moitié de la maison qu'il habite à Arques (sur la place) à prendre du côté de cers et convenu qu'ils vivront ensemble avec son père et que pour la rendre agréable les réparations seront faites de moitié. Lui donne des terres de valeur en « blot » de cent quatre vingt livres.	

Divers	
---------------	--

signatures	
marques	

Ref :	Date : 4/4/1777	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Bénazet Jean	Saint Louis et Paraou	Gérard	Malet Paul	
EPOUSE	Piquemole Marie	Bains (Gourbeil)	Jean +	Résseguier Anne	Alexis frère

DOT FAITE A LA FUTURE

Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Sa mère lui constitue trente livres (quinze de son chef et autant de son père) payables dans un an, un acompte de vingt livres a été payé.		
A réception le futur fera reconnaissance sur ses biens pour répéter avec augment le cas échéant A promis le futur orner la future de bagues et bijoux pour le jour de la noce, ils demeureront acquis à la future.		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Le quart de ses biens estimé à quarante livres	

Divers	
---------------	--

signatures	
marques	

Ref :	Date : 9/4/1777	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Labadie Mathieu (vf)	Gramazie	François +	Rouby Anne	
EPOUSE	Martinolle Jeanne	Villardebelle	Pierre +	Sérié Marie	

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
		Se constitue tous ses biens à Villardebelle estimés à cent quatre vingt dix livres.
Bagues et bijoux lui demeureront acquis.		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse

Divers	Donne à la future la jouissance de ses biens gardant vie viduelle avec faculté de vendre en cas de besoin, sans aucune formalité de justice.
---------------	--

signatures	
marques	

Ref :	Date : 7/1/1777	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Bernard Jean (vf)	Arques	Bernard	Bertrand Jeanne	
EPOUSE	Delbourg Elisabeth (absente)	Arques	Pierre	Azais Marie	Azais Barthélemy oncle

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Son père lui constitue dix livres sa mère quarante cinq livres Les quarante cinq livres dans un an	et un habit de valeur dix livres qui sera remis avant le mariage.	
A réception le futur sera tenu de reconnaître pour être répétée avec augment le cas échéant		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
De valeur les biens du futur de soixante livres	

Divers	En cas de prédécès la future sera jouissante des biens du futur gardant viduité.
---------------	--

signatures	
marques	

Ref :	Date : 17/1/1777	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Chaluleau Jean	Fourtou (Bernède)	Raymond	Bouchère Catherine	
EPOUSE	Chaluleau Marguerite (absente)	Fourtou (Bernède)	Raymond	Audouy Anne	

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Son père lui constitue trente six livres qu'il promet payer dans un an		
A réception le futur sera tenu de reconnaître pour être répétée avec augment le cas échéant		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
A déclaré le futur ses biens de valeur quarante livres	

Divers	
---------------	--

signatures	
marques	

Ref :	Date : 7/9/1777	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Rivière Jean	Sougraigne (croutex)	Guillaume	Bénazet Catherine	
EPOUSE	Burgat Suzanne	Sougraigne (Jouanne)	Jean	Granjean Paule	Père et mère font pour la fille

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
		<p>Sa mère Paule Jean Grand lui constitue la moitié de ses biens et l'autre moitié à la fin de ses jours au clauses suivantes : vivront ensemble et la future paiera à Elisabeth et Antoine ses frère et sœur la somme de douze livres à leur établissement jusqu'au dit temps seront nourris et vêtus et travailleront de ce qu'ils pourront au profit de la maison.</p> <p>Bine donné estimé à cinquante livres.</p>
<p>La mère reconnaît la somme de quarante huit livres sur ses biens pour la répéter le cas échéant.</p>		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
<p>Se constitue trente livres qui lui furent données par son père au CM de son frère Joseph. Son frère lui compte cette somme et celle de dix huit livres et il n'aura plus rien à prétendre sur les biens de ses parents.</p>	

Divers	
---------------	--

signatures	
marques	

Ref :	Date : 13/10/1777	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Raynaud Hyacinthe	Peyrolles (pontils)	Hyacinthe +	Saunière Marie	Bernard frère. Saunière Barthélemy son oncle
EPOUSE	Gaillard Catherine	Arques	Pierre	Vidal Philippe	

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Son père lui constitue quinze livres, sa mère lui donne de son chef soixante livres ; le père s'engage à verser un acompte de trente livres avant le mariage et le solde sur trois ans		
A réception le futur fera reconnaissance sur ses biens pour répéter avec augment le cas échéant. Robes bagues et bijoux seront acquis à la future		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Bernard cède à son frère la moitié de tous ses biens se réservant l'autre moitié pour en faire à ses grès et volonté à la charge pour Hyacinthe d'en payer pour cette moitié restante d'en payer les charges tant qu'ils vivront ensemble et en commun. Estimé à cent livres le bien du futur époux.	

Divers	A la lecture fait donation le futur de cent livres à la future pour bons et agréables services ..
---------------	---

signatures	
marques	

Ref :	Date : 16/10/1777	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Bertrand Jean veuf	Natif de Montjoi	Jean (meunier à Arques)	Anguille Marie	Pierre frère
EPOUSE	Raynaud Marie Rose (absente)	Bouisse (boudis)	Jean Claude	Villefranque Marie	Raymond Raynaud oncle (hbt Arques)

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Son père lui constitue soixante livres payables dans un an à compter du dit jour		
A réception le futur fera reconnaissance sur ses biens pour répéter avec augment le cas échéant. Robes bagues et bijoux seront acquis à la future		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
A déclaré ses biens être de valeur de 100 livres	

Divers	
---------------	--

signatures	Bertrand père et deux fils
marques	

Ref :	Date : 20/9/1777	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Bonnet Guillaume	Terroles	Jean	Valmigère Rose +	
EPOUSE	Chaluleau Marianne (absente)	Fourtou	Antoine	Belot Rose	

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Son père lui constitue vingt quatre livres payables sur quatre ans à chaque fête de toussaint		
A réception le futur fera reconnaissance sur ses biens pour répéter avec augment le cas échéant.		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Son père lui constitue soixante livres payables dans quatre ans à chaque fête de toussaint	

Divers	
---------------	--

signatures	
marques	

Ref :	Date : 9/1/1778	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Carla Jean Pierre	Arques	Antoine	Denarnaud Marie	
EPOUSE	Jean Rose (absente)	Fourtou (la mouline)	Antoine	Oulès Anne	

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Son père lui constitue cent livres qui ont été payées en présence du notaire.		
Le futur a fait reconnaissance sur ses biens pour répéter avec augment le cas échéant. Robes bagues et bijoux seront acquis à la future		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Ses père et mère lui donnent un quart de leur biens respectifs et le reste à la fin de leurs jours à condition qu'il paie à son frère Antoine cent vingt livres à son mariage, payables en deux fois à la fête de toussaint de chaque année. Pareille somme et même conditions de paiement à leur fille Marie à son mariage ou 25 ans Convenu qu'ils vivront ensemble et en commun travaillant au profit de la maison. Convenu aussi que les parents pourront vendre de leurs biens réservés en cas de besoin.	

Divers	
---------------	--

signatures	
marques	

Ref :	Date : 21/1/1778	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Cros Bernard	Montjoi	Pierre	Ayraud Catherine	
EPOUSE	Saury Madelaine	Lanet	Jean	Cambriels Catherine	

DOT FAITE A LA FUTURE

Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
		<p>Son père lui donne la moitié de ses biens se réservant l'autre moitié pour pouvoir vendre en cas d'infirmité, ce qui restera à son décès fera partie de la présente donation.</p> <p>Convenu qu'ils feront à leur établissement les partis de Jeanne et Anne Saury sœurs de la future de la somme de cent vingt livres à chacune (90 du chef du père et trente de la mère). Les sommes seront prises sur l'ensemble des biens.</p> <p>Estimation des biens donnés à la somme de six cents livres.</p>
<p>Saury père assigne sur ses biens l'apport de son beau-fils et de son père pour le répéter le cas échéant.</p>		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
<p>Se constitue trois cent cinquante livres comptées devant notaire et le père lui donne deux soixante livres savoir deux cent cinquante de son chef et dix de son épouse Moyennant ce le fils renonce à tout droit sur les biens de son père.</p>	

Divers	
---------------	--

signatures	
marques	

Ref :	Date : 24/1/1778	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Ribes Jean Louis	Saint Louis	François +	Fabre Marie	
EPOUSE	Rousset Germaine (absente)	Sougraigne (jouane)	Bernard	Fouet Marie	

DOT FAITE A LA FUTURE

Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Son père lui constitue quarante cinq livres du chef de Marie Fouet que le futur a reçu avant la passation de l'acte.		
Le futur assigne sur ses biens l'apport de son beau-père pour le répéter avec augment le cas échéant. Robes bagues et bijoux resteront acquis à la future		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
A dit ses biens être de la valeur de quatre vingt livres.	

Divers	
---------------	--

signatures	
marques	

Ref :	Date : 24/1/1778	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Raynaud Barthélemy	Bouisse (boudis)	Claude	Villefranque Marie	Raymond Raynaud oncle
EPOUSE	Bru Anne	Mouthoumet	Mathieu	?? Anne	Raynaud Pierre beau - frère de Bouisse

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Se constitue dix livres de son père six livres de sa mère et n'a plus rien à demander à son beau-frère sur les biens de ses parents mais elle se constitue soixante qu'elle se constitue en servant hors de la maison qu'elle a remise présentement au futur époux, ce qui fait en tout soixante et seize livres.		
Le futur et son père reconnaissent sur ses biens l'apport de la future pour le répéter avec augment le cas échéant. Robes bagues et bijoux resteront acquis à la future		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Le futur a deux sœurs et un frère qui restent à établir il sera donné à chacun soixante livres qui sera prise sur les biens donnés au futur époux et ceux réservés par le père. Convenu que si les deux filles et garçons meurent sans enfant de leur légitime mariage, le bien appartiendra en propriété au dit Barthélemy Raynaud. Convenu que Barthélemy vivra à même pot et feu avec ses père et mère, travaillant les uns et les autres au profit de la maison. Convenus que les deux filles et fils seront jusqu'à leur établissement entretenus et vêtus dans la maison et quand même ils ne se établiront pas ils seront entretenus, nourris et vêtus leur vie durant en travaillant de ce qu'ils pourront Convenu que le père donne à son fils le quart de son bien et les trois quarts restants à la fin de ses jours desquels il se réserve la jouissance tant pour lui que pour son épouse.	

Divers	
---------------	--

signatures	
marques	

Ref :	Date : 26/12/1777	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Maurel Antoine	Peyrolles	Pierre +	Azais Catherine	Jean Bernard, et Françoise frère et soeur
EPOUSE	Saunière Françoise (absente)	Peyrolles	Antoine	Gibert Guilhaumette	

DOT FAITE A LA FUTURE

Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Son père lui constitue cent vingt livres (soixante de son chef autant de sa mère). Seront sur quatre ans à chaque fête de St Michel de septembre.		
Le futur reconnaîtra à réception sur ses biens pour le répéter avec augment le cas échéant. Robes bagues et bijoux resteront acquis à la future		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Se constitue ses biens pouvant être de valeur cent livres Convenu entre le futur époux et Jean Bernard son frère et Françoise sa sœur qu'il sera tenu de leur payer cent livres à chacun quatre ans après le décès de leur mère, où lorsque la sœur trouvera à s'établir. Sa mère lui fait donation après son décès de ses biens Biens du futur époux de valeur de cent livres	

Divers	
---------------	--

signatures	
marques	

Ref :	Date : 31/1/1778	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Guichou Antoine	Fourtou (la mouline)	Jean	Cros Thérèse	
EPOUSE	Boutet Thérèse	Fourtou (la mouline)	Antoine	Girvaut Catherine	

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Son père lui a constitué la somme de cent cinquante livres qu'il a présentement comptée		
Le futur reconnaît sur ses biens l'apport de l'épouse Robes bagues et bijoux seront acquis à la future		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Son père lui donne le quart de ses biens et les trois quarts restants après son décès s'en réservant la jouissance pour lui et sa femme. Veut qu'à l'établissement de Geneviève Guichou sa fille il lui soit payé trois cents livres qui seront prises sur tout le bien, jusqu'alors elle sera nourrie vêtue et entretenue sur le dit bien en travaillant de ce qu'elle pourra Bien estimés à quatre cents livres.	

Divers	
---------------	--

signatures	
marques	

Ref :	Date : 31/1/1778	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Cros Pierre	Véraza (alois)	Bernard	Pagès Anne	Valmigère Jean Pierre oncle
EPOUSE	Saunière Pascale	Terroles	Pierre +	Rougé Anne	Guillaume Saunière ; Pierre Cros beau-frère

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Se constitue soixante et quinze livres legs que lui fit son père (Désarnaud) La constitution revenant à quatre vingt cinq livres somme que Pierre Cros promet payer savoir quinze livres sur l'acte et le solde sur deux ans à compter de ce jour	Une armoire de valeur dix livres	
A réception le futur fera reconnaissance sur ses biens pour répéter avec augment le cas échéant Robes bagues et bijoux seront acquis à la future		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
A déclaré ses biens être de la valeur de quatre vingt dix livres	

Divers	
---------------	--

signatures	Guillaume Saunière
marques	

Ref :	Date : 7/2/1778	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Audouy Nicolas	Camps	Alexandre	Alibert Marie	
EPOUSE	Guichou Geneviève (absente)	Fourtou (la mouline)	Jean	Cros Thérèse	

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Son père lui constitue trois cents livres qui est la même somme qu'il lui constitua le 31 janvier dernier au CM de son frère dont un acompte de cent livres est remis au futur devant notaire. Le solde sur deux ans à compter de ce jour.		
A réception le futur fera reconnaissance sur ses biens pour répéter avec augment le cas échéant Robes bagues et bijoux seront acquis à la future		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Ses père et mère lui donnent tous leurs biens respectifs savoir un quart présentement et le reste à la fin de leurs jours, à charge pour Nicolas de nourrir sa vie durant son frère Jean Pierre infirme, travaillant de ce qu'il pourra. S'il se mariait il recevrait soixante et quinze livres pour tous droits Bien donnés sont de trois cent quatre vingt dix livres	

Divers	
---------------	--

signatures	
marques	

Ref :	Date : 2/11/1779	Lieu : Serviès			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Berdié Jean Baptiste	Rieux en Val	Mathieu	Cabayé Jeanne	Moulard Jean curé d'Arquettes parrain
EPOUSE	Cantié Marianne	Montjoi (Salagriffe)	Jean (ménager)	Cantié Catherine	

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Son père lui constitue trois cents livres (280 de son chef 20 de sa mère revenant les deux legs à 300 livres) que le père a compté douze Louis de vingt et quatre livres et deux écus de six livres		
Le futur a fait reconnaissance sur ses biens pour répéter avec augment le cas échéant Robes bagues et bijoux seront acquis à la future		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Son père lui constitue la moitié de ses biens et l'autre moitié à la fin de ses jours, s'en réservant la jouissance pour lui et son épouse avec faculté de vendre sa dite moitié en cas de besoin. Biens estimés à trois cent quatre vingt livres	

Divers	
---------------	--

signatures	J Berdié
marques	

Ref :	Date : 5/11/1779	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Cros Maurice	Villardebelle	Guillaume +	Gaches Marie	
EPOUSE	Martinolle Geneviève (absente)	Villardebelle	Barthélémy	Cros Anne	

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Son père lui constitue cent quatre vingt livres (160 de son chef 20 de sa mère) et ne pourra plus rien prétendre sur leurs biens dont un acompte de soixante quinze livres a été payé sur l'acte les 105 restant seront payées dans un an à compter du dit jour		
A réception le futur fera reconnaissance sur ses biens pour répéter avec augment le cas échéant		
Robes bagues et bijoux seront acquis à la future		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Accord entre Pierre et Maurice Cros frères sur les biens familiaux qu'ils travailleront respectivement avant partage : leur père étant mort ab intestat et qu'ils ne peuvent jouir leur portion chacun en particulier jusqu'à ce que Jeanne Marie leur sœur ait atteint l'âge de 25 ans ou qu'elle soit mariée est convenu que si les pièces sont ensemencées le jour du partage Maurice lèvera tous les fruits et chacun des dits frère payant les tailles et autres charges des biens dont ils ont la jouissance A dit le futur ses biens être de la valeur de trois cents livres.	

Divers	
---------------	--

signatures	
marques	

Ref :	Date : 17/12/1779	Lieu : Maironnes			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Azais Antoine (veuf Boutet)	Arques	Jean +	Boutet Françoise +	
EPOUSE	Montlaur Jeanne (vve)	Maironnes	Pierre	Bousquat Geneviève	

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Se constitue soixante douze livres qui est la même qu'elle se constitua à son mariage avec feu Mounié Antoine		
A réception le futur fera reconnaissance sur ses biens pour répéter avec augment le cas échéant		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Le futur a dit ses biens de pareille valeur que ceux de la future.	

Divers	Sur la lecture le futur donne à la future la jouissance de ses biens en cas de prédécès
---------------	---

signatures	
marques	

Ref :	Date : 28/12/1779	Lieu : Serviès			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Raynaud Antoine (maréchal vf)	Labastide en val			
EPOUSE	Dalbourg Catherine	Serviès en Val	Pierre	Auriol Marianne	

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Son père lui constitue cinq cents livres c'est à dire quatre cents comme prévu dans le CM de son frère (Arques) et cent livres que le père s'était réservé. Le père paie sur l'acte 400 livres et promet payer le solde à la prochaine N D d'août.		
A réception le futur a fait et fera reconnaissance sur ses biens pour répéter avec augment le cas échéant		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Biens de même valeur que ceux de la future	

Divers	Le futur lui donne la somme de quatre cents livres et la jouissance de tous ses biens gardant viduité.
---------------	--

signatures	Antoine Delbourg
marques	

Ref :	Date : 5/1/1780	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Jean Pierre	Lairière (jourdets)	Jean	Mir Marie	
EPOUSE	Cantié Jeanne (absente)	Montjoi (Salagriffe)	Jean	Cantié Catherine	Gibert Jean beau-frère

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Son père lui constitue pour tout droit de sa part comme de sa mère la somme le deux cents nonante neuf livres, de laquelle il a présentement compté cent quarante neuf livres dix sols. L'autre moitié sera payée dans un an à compter du dit jour.		
A réception le futur a fait et fera reconnaissance sur ses biens		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Son père lui constitue la moitié de ses biens, l'autre moitié à la fin de ses jours s'en réservant la jouissance avec faculté de vendre en cas de besoin, à la charge de payer pour le futur cent vingt livres et deux brebis à Simon et Guillaume ses frères à leur établissement que led Simon a déjà en son pouvoir. De valeur les quatre brebis de huit livres. A déclaré le futur ses biens être de la somme de deux cents quatre vingt dix neuf livres	

Divers	Donne quatre vingt dix livres à la future pour la bonne amitié qu'il a pour elle
---------------	--

signatures	Jean Gibert.
marques	

Ref :	Date : 5/1/1780	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Rivière Pierre (tisserand)	Missègre	Pierre	Lacuve Jeanne	Pierre Caverivière oncle
EPOUSE	Jean Marie (absente)	Lairière (jourdets)	Guillaume	Mir Marie	

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Son père lui constitue cent vingt livres pour tous droits tant paternels que maternels a compte de laquelle somme il a payé soixante livres sur l'acte. Promet de payer le solde dans un an à compter du dit jour.		
Le futur fera à réception reconnaissance sur ses biens pour répéter le cas échéant avec augment		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Son père lui donne la moitié de tous ses biens se réservant l'autre moitié pour en faire à ses grès et volonté. En cas de séparation paiera les dettes et hypothèques de moitié.	

Divers	
---------------	--

signatures	Rivière père et fils Caverivière.
marques	

Ref :	Date : 8/1/1780	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Chauvet Jean Baptiste (veuf)	Fourtou	Antoine +	Labadie Jeanne	Rougé Etienne son beau-père (des françois)
EPOUSE	Rousset Anne (absente)	Sougraigne	Jean	Deloupy Marie Anne	

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Son père lui constitue nonante neuf livres dont il paie un acompte de cinquante livres sur l'acte qui sont emboursées par Etienne Rougé premier beau-père de Chauvet. Le solde (49 livres) payables dans un an à compter du dit jour.		
Le futur et Etienne Rougé reconnaîtront la dite somme sur leurs biens pour répéter le cas échéant.		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
A Estimé son bien de la somme de nonante neuf livres.	

Divers	Et pour l'amitié que le futur époux et Etienne Rougé portent à la future lui font donation de cent livres à prendre sur les biens du futur et de Etienne Rougé. De plus le futur donne à la future la jouissance de tous ses biens en gardant viduité à la charge de payer les charges supportées par le dit bien.
---------------	--

signatures	
marques	

Ref :	Date : 12/1/1780	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Jean Alexis	Fourtou (l'héritière)	Bernard	Galinier Paule	
EPOUSE	Chauvet Marie	Fourtou (peyranis)	Antoine +	Martinau Catherine	Son frère Pierre Louis

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Sa mère lui constitue cent quatre vingt dix neuf livres ; à terme échu le futur ne pourra prendre ou exiger la somme que pour la placer sur un bien ou une maison responsable de la dite somme au profit de la fiancée pour par elle être répétée suivant l'usage.		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Son père lui constitue quarante cinq livres payables à la St Michel de la présente année au mois de septembre. Son père lui fait don de ce qu'il peut avoir gagné en servant de valet qui est de valeur de vingt et quatre livres.	

Divers	
---------------	--

signatures	Pierre Louis Chauvet
marques	

Ref :	Date : 13/1/1780	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Bourrel Pierre (maréchal)	Arques	François	Pagès Marie	
EPOUSE	Fraisse Elisabeth	Valmigière	Raymond	Mournet Anne	Pierre son frère

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Ses père et mère lui constituent cent livres savoir trente avant le mariage et les soixante dix livres restant seront payées sur deux ans à compter de ce jour. Son frère Pierre, pour l'amitié qu'il a pour elle, lui donne quarante livres payables comme est dit dessus		
Le futur reconnaîtra la dite somme sur ses biens pour répéter le cas échéant		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Son père lui constitue quarante cinq livres qui est la somme qu'il a constitué au CM de sa fille Paule mariée avec Jean Martinole (Désarnaud) payables dans un an à compter de ce jour ; en outre son père lui donne ce qu'il peut avoir gagné par gages ou contrat et que les parties estiment à quarante livres	

Divers	
---------------	--

signatures	Bourrel père et fils
marques	

Ref :	Date : 15/1/1780	Lieu : Bouisse			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Bataille Jean (brassier)	Valmigère	François	Roche Catherine	Tiqui Baptiste beau- frère
EPOUSE	Raquagel Anne	Montjoi	Jean +	Ayraud Marie	

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Sa mère lui constitue trois cent douze livres acompte de laquelle elle verse sur l'acte deux cent trente sept livres et les septante cinq livres restantes elle a promis les payer dans trois ans		
Le futur reconnaîtra la dite somme sur ses biens pour être répétée le cas échéant		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Son père lui constitue la moitié de ses biens et l'autre moitié à la fins de ses jours s'en réservant la jouissance pour lui et son épouse. Cas de séparation le futur ne pourra jouir la maison qu'ils auront tout présentement au lieu de Valmigère qu'après le décès des parents A déclaré ses biens être de la somme de trois cent vingt livres.	

Divers	
---------------	--

signatures	Tiqui
marques	

Ref :	Date : 15/1/1780	Lieu : Bouisse			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Raquagel Etienne (brassier)	Montjoi	Jean +	Ayraud Marie	
EPOUSE	Bataille Jeanne (absente)	Valmigière	François	Roche Catherine	Tiqui Baptiste beau- frère

DOT FAITE A LA FUTURE

Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Son père lui constitue cent cinquante livres qu'il a comptées présentement au futur		
Le futur a reconnu la dite somme sur ses biens pour être répétée le cas échéant		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Sa mère lui constitue la moitié de tous ses biens et l'autre moitié à la fin de ses jours s'en réservant la jouissance sa vie durant. A déclaré ses biens être de la valeur de cent cinquante livres	

Divers	
---------------	--

signatures	
marques	

Ref :	Date : 15/1/1780	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Cantié Etienne	Montjoi (Salagriffe)	Bernard	Delfour Rose	Etienne son aïeul
EPOUSE	Doutre Marguerite (absente)	Serres	Philippe	Jean Jeanne +	

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Son père lui constitue cinq cents livres pour tous droits paternels et maternels tel qu'il est dit dans le CM de Jean Pierre Doutre (Siau Espéza). Acompte de laquelle somme il promet payer cent livres aux Saints prochains et les quatre cents livres restant promet les payer aux fêtes des saints de novembre mil sept cent huitante quatre		
Le futur reconnaîtra à réception la dite somme sur ses biens pour être répétée le cas échéant		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Son père lui constitue la moitié de ses biens, convenu que si ne peuvent vivre ensemble ne pourra jouir le futur que de la moitié du bien donné. De plus convenu que Rose Delfour son épouse aura la même jouissance des biens sa vie durant gardant viduité. Convenu que concernant les enfants qu'il reste à établir le futur paiera le quart du legs et l'autre quart quand il aura l'entière possession des biens donnés. A déclaré ses biens être de cinq cent vingt livres.	

Divers	
---------------	--

signatures	Etienne Cantié aïeul, Jean Pierre Doutre.
marques	

Ref :	Date : 15/1/1780	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Jean François (maçon ; veuf)	Serres	Pierre	Galand Marie	
EPOUSE	Bernard Marie	Arques (pébrières)	Jean +	Rousset Simone	Doutre Benoît beau- frère

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Se constitue cent livres Le tout lui fut constitué par feu Jean Bernard son père (Bilhard) dont quarante huit livres ont été payées sur l'acte au futur. Le solde sera payé sur quatre ans à compter du dit jour.	Et un armoire de valeur dix livres	
A réception le futur fera reconnaissance sur ses biens pour être répété le cas échéant.		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Sa mère lui fait donation de tous ses biens qui consiste en une maison et malheul à Serres, son père y consent à la charge pour le futur époux de payer à Joseph et Marie Jean ses frère et sœur pour droit de légitime et supplément d'icelle quinze livres à chacun lorsqu'ils se marieront A déclaré ses biens être de la somme de cent vingt livres.	

Divers	
---------------	--

signatures	
marques	

Ref :	Date : 18/1/1780	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Bernède Dominique	Lairière (las canals)	François +	Mir Rose +	Valet à Albières
EPOUSE	Arnaud Isabeau (absente)	Bouisse (col del périé)	Simon	Cros Marguerite	

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Son père lui donne huitante une livres qui est le legs qu'il lui fit au CM de Jean son fils (Désarnauds).		
La dite somme sera placée par le futur sur une maison ou bien fonds pour être répétée le cas échéant		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
A déclaré n'avoir à présent aucun bien, donne à la future un armoire en bois de sapin de valeur douze livres.	

Divers	
---------------	--

signatures	
marques	

Ref :	Date : 18/1/1780	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Maury Joseph	Bains (bézis)	Jean +	Bonnet Elisabeth +	Mathieu Maury son oncle
EPOUSE	Cros Jeanne	Serres	Bernard +	Bernard Anne +	

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Se constitue cent quatre vingt dix neuf livres que Marie Cros sa sœur épouse de Jérôme Monge s'oblige payer savoir cent livres à la fête de St Michel de septembre et les quatre vingt dix neuf restant un an plus tard même fête moyennant quoi la future renonce à toute prétentions sur les biens de ses parents		
A réception le futur reconnaîtra la dite somme sur tous ses biens pour être répétée le cas échéant. Le futur reconnaît à la future un armoire de la valeur de douze livres.		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Son oncle Mathieu Maury lui fait donation de tous ses biens à la condition qu'il se charge de le nourrir, l'habiller et l'entretenir selon son état en santé comme en maladie et lui faire pour son décès honneurs funèbres et bout d'an suivant l'usage du pays. Le bien est estimé à quatre vingt dix neuf livres. Le futur a déclaré la valeur entière de ses biens de cent quatre vingt dix neuf livres	

Divers	
---------------	--

signatures	
marques	

Ref :	Date : 21/1/1780	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Cros Etienne	Sougraigne (Bernous)	Bernard	Benezeth Agathe	
EPOUSE	Baruteau Anne Marie (absente)	Bugarach (Baruteaux)	Germain	Rousset Elisabeth +	

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Son père lui donne cent vingt livres pour tous droits tant paternels que maternels payable dans un an sans intérêt. Convenu que le terme échu le futur ne pourra exiger la somme que pour la placer sur un bien fonds assurable au profit de la fiancée pour icelle la répéter le cas échéant.		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
Son père lui constitue cent livres qui est le même legs qu'il fit à son fils Joseph dans son CM (Désarnauds) payable dans un an à compter du jour de l'acte sans intérêt	

Divers	
---------------	--

signatures	
marques	

Ref :	Date : 21/2/1780	Lieu : Arques			
3E7634	NOM	ORIGINE	PERE	MERE	PRESENTS
EPOUX	Gaillard François (bâtier)	Arques	Pierre	Vidal Philippe +	
EPOUSE	Delfour Marianne	Missègre	Jean +	Mouichous Catherine	Pierre Marie frère ; Pierre Marie Delfour oncle

DOT FAITE A LA FUTURE		
Argent	Vêtements, linge et meubles	Immeubles, bétail et foncier
Sa mère lui constitue pour tous droits la somme de nonante six livres qu'elle a présentement compté		
Le futur reconnaît la somme sur ses biens pour être répétée le cas échéant.		

Apport (ou estimation des biens) de l'époux	Estimation des cas dotaux de l'épouse
A déclaré ses biens de la somme de nonante huit livres	

Divers	
---------------	--

signatures	Delfour oncle et neveu
marques	